MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 1 XV 2012

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 30 JANVIER 2012

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac -pouvoir à Fatima Lalem-, Catherine Bessis -pouvoir à José Baghdad-, Grégory Canal, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Marie-Hélène Piétranico -pouvoir à Philippe Mouricou-, Jacqueline Malherbe -pouvoir à Marie Toubiana.

Absents :

Mesdames et Messieurs Thomas Chalumeau, Pierre Charon, Pascale de Zordi, Fabrice Rousseau.

◊

1. Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◇

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du 22 novembre 2011.

Monsieur le Maire *:* Pas d'observation ? Adopté.

◇

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 5 décembre 2011.

Monsieur le Maire *:* Pas d'observation ? Qui est contre ? Personne. Adopté.

Avant d'entamer l'ordre du jour, vous avez sur vos tables, un document de la DUCT qui est un questionnaire du Bureau d'Expertise Comptable et Juridique de la DUCT qui souhaite recueillir votre avis sur votre utilisation d'ODS Mairie afin de faire évoluer cet outil et de le rendre encore plus aisé. Il est destiné à recueillir votre sentiment sur votre pratique d'ODS Mairie.

Je vous remercie de le remplir et de le donner, à l'issue de notre séance, à Madame Gayraud qui assure l'intérim avec Madame Despres, de Monsieur Foisel, dans l'attente de la nomination d'un nouveau DGS.

Ce questionnaire papier précèdera l'envoi d'un questionnaire plus détaillé sur forme électronique que vous recevrez directement sur votre boîte mail destiné à recueillir vos appréciations.

Si vous pouvez, pendant les longues heures de notre Conseil, passer un moment à remplir ce questionnaire, vous serez remerciés.

◇

4. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15ème en présence du CICA du mardi 6 mars 2012. Thème proposé : « les conditions de circulation des Piétons dans le XVème : le partage et l'entretien de l'espace public ».

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Monsieur Sarracani pour nous faire les propositions au nom du CICA.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, notre Maire a reçu, le 24 janvier dernier un courrier des secrétaires permanents du CICA. La question suivante a été posée par l'association les Droits du Piéton : « les conditions de circulation des Piétons dans le XVème : le partage et l'entretien de l'espace public ».

Compte tenu de l'intérêt de cette question pour tous les habitants de notre arrondissement, je vous propose de voter ce projet d'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Madame Marschal.

Florence Marschal : Monsieur le Maire, nous n'avons pas de problème avec cette thématique mais nous souhaiterions que la prochaine fois, le nom de l'association apparaisse à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Madame Marschal propose que lors d'une prochaine fois, le nom de l'association qui a posé la question apparaisse.
La réponse est à l'Adjoint.

Gérard Sarracani : Il n'y a aucun problème. J'ai cité l'association, les Droits du Piéton, mais bien entendu, vous aurez satisfaction.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc mettre aux voix.
Qui est pour l'adoption de l'ordre du jour du CICA ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

5. 2012 DEVE 15 - Approbation des modalités de passation du marché pour la réalisation de jeux innovants dans l'extension du Parc André Citroën (15ème).

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, c'était pour se réjouir et marquer cette délibération sur les jeux qui seront réalisés dans le parc Citroën pour deux raisons. D'abord c'est un dossier sur lequel le conseil de quartier Citroën/Boucicaut s'est particulièrement investi et je crois qu'il faut encore souligner ce travail et la qualité des propositions qui avaient été faites par cette

instance de proximité de démocratie locale et aussi saluer la qualité des jeux qui ont été réalisés par les élèves de l'ENSAAMA, école du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Madame l'Adjointe, Madame Toubiana. A moins qu'il y ait d'autres interventions ? Allez-y Madame.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord en votre nom, féliciter les étudiants de l'ENSAAMA et me réjouir que ce soit une école supérieure du 15ème qui réalise ces jeux dans l'extension du parc Citroën. La Mairie du 15ème a participé au jury de sélection des maquettes. Les 6 maquettes finalistes sur 16 ont été exposées dans le hall de la Mairie du 15ème en novembre 2010 et je voudrais, à cette occasion, remercier la directrice de l'ENSAAMA ainsi que les deux enseignants qui ont permis aux habitants du 15ème de voir ces maquettes.

Deux projets ont été retenus : Celui de Carole Pfendler et celui de Florian Foizon que nous félicitons chaleureusement.

Monsieur le Maire : Merci pour eux et bravo à l'ENSAAMA qui montre une fois encore ses capacités et le talent de ses étudiants. Je le soumets donc à notre Conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

◊

6. DEVE 35 – Approbation des modalités de lancement et signature des marchés issus de 3 consultations pour l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, aux cimetières et autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements parisiens.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

7. 2012 DASCO 3 – Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2012 (écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux).

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire je souhaiterais, vu le contexte de cette délibération, que le rapporteur puisse nous éclairer et donner de façon approfondie, des détails sur les modalités qui accompagnent le choix de ces tarifs qui va impacter la restauration scolaire dans le 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention ? Merci. Madame Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Menguy. Mes chers collègues en temps ordinaire, ce projet de délibération aurait été de pure forme, un projet tout à fait normal de hausse des prix de la restauration scolaire de 2% due à l'augmentation des produits alimentaires.

Mais dans un contexte de crise, de difficultés financières pour de nombreuses personnes et notamment pour les familles, cette nouvelle augmentation arrive après tant d'autres qui affectent lourdement les budgets des ménages.

Cette hausse des tarifs survient un an et demi après la réforme de la tarification de la restauration scolaire de mai 2010 qui avait entraîné une augmentation considérable de la participation financière des parents s'acquittant des tarifs 6 à 8 en même temps que l'harmonisation des tarifs était imposée par la Mairie centrale.

Vous vous souvenez, nous nous étions élevés contre cette iniquité sociale et territoriale de 50% des familles parisiennes.

Depuis septembre 2009, date à laquelle nous avons instauré les tarifs 5 à 8 selon les quotients alignés sur ceux de la CAF, le tarif 6 a subi une hausse de 21,32%, le tarif 7 une hausse de 25,64% et le tarif 8 une hausse de 38,21%.

L'addition pour les familles devient vraiment très lourde. Si j'ajoute à cela l'augmentation des tarifs des conservatoires, l'augmentation des tarifs parisiens des ateliers des Beaux Arts, l'augmentation des tarifs des centres d'animation dont nous allons parler tout à l'heure, tout cela veut dire que l'harmonisation parisienne que nous impose la Ville entraîne une hausse des tarifs 6 à 8 abusivement excessive.

Au lieu d'améliorer la démocratie de proximité, au lieu de reconnaître la spécificité de chaque arrondissement dans son mode de production culinaire propre à chaque caisse des écoles, au lieu de décentraliser pour un meilleur service aux Parisiens, la Mairie de Paris recentralise sournoisement, je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises et donc pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Oui, Madame Bruno, je vous confirme, on se souvient bien de ce débat que nous avions eu à propos de la nouvelle tarification. Vous aviez posé la question. Oui, on s'en rappelle, tellement que je vous rappelle que la Mairie de Paris avait gagné au Tribunal Administratif en décembre 2010, ce qui avait contraint un certain nombre de mairies d'arrondissement dont la nôtre, à appliquer cette nouvelle tarification.

On a bien compris que votre position était plus liée à l'historique relatif à cette nouvelle tarification. Sur le projet de délibération qui nous est soumis, je pense qu'effectivement, il faut garder en tête que l'augmentation dont il est question est inférieure à l'indice de l'INSEE d'évolution des prix pour la restauration sociale et puisque vous avez pris pour exemple la tranche 8, dont la nouvelle tarification a fait augmenter les tarifs de 35% je rappelle qu'il s'agit d'une tranche. Si on raisonne sur les personnes seules, elle s'applique à des gens qui gagnent plus de 6 000 € par mois.

Au moment où vous défendez les classes moyennes, chacun pourra apprécier l'attention relativement sélective que vous portez à nos concitoyens. Pour les tranches de la grille tarifaire qui sont les tranches 7 et 8, l'augmentation qui est proposée, il faut la mettre en perspective et il faut avoir en tête qu'elle représente un peu moins de 10 centimes d'euros par repas, soit quelque chose qui est de l'ordre de 1,40 € par mois. Je pense qu'on peut invoquer la crise, les difficultés financières mais tout ça mérite d'être mis en relation et en perspective par rapport aux valeurs absolues dont il est question, Madame Bruno. Donc, nous voterons pour.

Monsieur le Maire : L'intervention de Monsieur Mouricou m'amène à dire quelques mots. Vous évoquez un certain nombre de contentieux administratifs. Je rappelle qu'en référé, c'est la Ville qui a perdu même si ensuite, effectivement elle l'a emportée mais je voudrais quand même rappeler à Monsieur Mouricou qu'il y a une procédure qui fait que le tribunal administratif juge en première instance, qu'ensuite il y a un appel possible à la Cour Administrative d'Appel. On pourra dire que telle ou telle position l'a emporté quand la Cour Administrative d'Appel ou le Conseil d'Etat aura définitivement tranché.

Je vous donne quand même une information que vous avez omis de citer c'est que par jugement du 7 décembre, le Tribunal Administratif a débouté la Ville de Paris dans l'instance qu'elle avait introduite pour que les tarifs de restauration rétablis soient appliqués dès le début de la réforme et vous vous souvenez que la Ville de Paris nous demandait que les parents remboursent ce qu'ils avaient donné, etc... Cela a été refusé par le Tribunal Administratif ce qui fait que la position que nous avions prise sur ce plan des délais d'application de la réforme, à l'issue du jugement du Tribunal que vous évoquiez, a été la bonne.

Deuxièmement, vous parlez d'augmentation inférieure au taux de l'INSEE. Admettons. Sauf que ce qu'a dit Madame Bruno, et c'est là que nous sommes en désaccord, il est bien évident que les tarifs augmentent régulièrement et dans tous les domaines mais il y a d'abord, dès que j'ai été élu Maire, la décision de passer de 5 à 8 tarifs ce qui n'existait pas dans cet arrondissement. Je tiens à le rappeler et ce qui a constitué pour plus de la moitié des parents, une augmentation.

Ensuite, à l'époque, quand la Ville est venue me demander de passer de 5 à 8 tarifs ce que j'ai accepté, elle s'est bien gardé de me faire savoir qu'il y aurait des réformes tarifaires l'année suivante ou dans les deux ans qui suivaient. C'est donc l'accumulation de ces trois hausses qu'a évoquées Madame Bruno et qui est assez considérable. En trois ans, cela fait entre 20% et 40% d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et qui ne touche pas que des personnes gagnant 6 000 €. Alors je sais que pour Monsieur Hollande, on est riche à partir de 4 000 €. Admettons ! Mais néanmoins, les tarifs 6 à 8, c'est la moitié des parents.

Je pense qu'il y a un objectif peut-être inavoué qui est de dissuader par des hausses immodérées cette partie de la population de classe moyenne/moyenne supérieure de recourir à la cantine pour leurs enfants ce qui serait préjudiciable à la mixité sociale mais ce qui vous permettrait d'économiser de surcroît, des subventions municipales.

Enfin, nous avons et c'est une information, un souci de bonne gestion dans le 15ème qui a été d'ailleurs démontré par l'audit réalisé sur la caisse du 15ème qui montre que nous avons les prix de revient les plus bas de tout Paris ce qui d'ailleurs, dans la réforme tarifaire va nous léser et je relisais les déclarations très intéressantes de Madame Bruno, nous allons peut-être perdre 700 000 € pour notre caisse des écoles du 15ème par l'application de cette réforme tarifaire puisqu'on nous appliquera notre prix de revient qui est le plus bas de tout Paris et non pas le prix de revient moyen.

En tout cas, nous avons décidé de suivre aussi la recommandation de l'audit qui a été réalisé en 2011 pour nous engager davantage vers l'investissement et je peux vous annoncer -je l'ai déjà dit aux intéressés- qu'en investissement, la caisse des écoles créera une réserve alimentaire avec la mise en place d'un monte-charges au centre de cuisson de Convention pour un budget de 100 000 €, la création d'une laverie à Théodore Deck/Saint-Lambert pour 50 000 €, des insonorisations des réfectoires de Théodore Deck et 10/12 rue Saint-Lambert pour une somme qui avoisine entre 250 000/230 000 €, du gros matériel de cuisine pour 100 000 €, un nouveau sol plus des siphons-cuisine à Rouelle pour 50 000 € et d'autres projets encore.

Tout ceci pour un total d'investissement de 600 000 €. Pour mémoire, nous avions dépensé 400 000 € en 2011 et qu'en fonctionnement, nous allons créer des ateliers-cuisine dans les réfectoires, l'accroissement des séjours à Pâques qui va passer de 100 à 150 places et l'introduction, et ce n'est pas Jean-Raymond Delmas qui va me contester là-dessus, de la viande de l'Aubrac dans les plats cuisinés des écoles. Nous continuerons de servir deux produits bio par semaine. Voilà quelques informations que je voulais vous donner.

Je vais soumettre aux voix ce projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

8. 2012 DFPE 3 - Subvention (210 000 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une crèche familiale et d'une halte-garderie 139/141 rue Castagnary.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

9. 2012 DUCT 10 - Subvention Fonds du Maire (1 500 euros) à l'association Ecritures Buissonnières pour ses activités dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

10. 2012 DAC 111 - Subvention (3 000 euros) à l'association Cry d'Err Danse.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

11. 2012 DAC 99 - Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Immanence.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

12. 2012 DUCT 15 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Equipes d'animation des jeunes de la rue - Aux captifs la Libération pour son activité dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

13. 2012 DUCT 20 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Union des Institutions Sociales du XVème.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

14. 2012 DUCT 31 - Subvention Fonds du Maire (2 000 euros) à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

15. 2012 DUCT 33 - Subvention Fonds du Maire (1 500 euros) à l'association Secours Catholique (7ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

16. 2012 DUCT 32 - Subvention Fonds du Maire (2 000 euros) à l'association Passiflora.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

17. 2012 DUCT 21 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Athletic Club Paris 15.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

18. 2012 DJS 225 - subventions en nature (valorisées à 5 126,52 euros) sous forme de fourniture de matériels aux associations du centre sportif Emile Anthoine en remplacement de leurs équipements pollués.

Monsieur le Maire : Je voudrais y rattacher le vœu n° 26 déposé par l'UMP et Centre et Indépendants et qui est défendu par Monsieur Menguy.

26. VXV 2012 22 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif au devenir de la piscine Emile Anthoine.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, c'est un vœu pour un sujet que nous avons souvent abordé sur la qualité et l'état des piscines du 15ème. Nous croyons vraiment que la qualité des infrastructures sportives participe d'un quotidien acceptable pour les habitants et force est de constater que le 15ème a été fortement pénalisé sur la question des piscines.

Beaucoup de promesses, peu d'informations et beaucoup de laxisme en termes de gestion et de qualité de ces infrastructures sportives de premier plan que ce soit pour les clubs et pour les familles.

La Mairie du 15ème souhaite y jouer un rôle de tout premier ordre parce que nous avons des questions des utilisateurs et qu'il est à mon avis, de bonne démocratie que la Mairie d'arrondissement soit informée et puisse être associée au déroulé, à l'entretien et aux différentes phases qui vont articuler le devenir des piscines du 15ème et en particulier celle-ci et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu parce qu'à un moment donné il faut, je le crois, revenir sur le sujet, ne pas lâcher, car c'est évidemment très important.

Je vous invite donc à adopter ce vœu pour de nouveau porter un message ferme et déterminé à la Mairie centrale de ne pas abandonner les infrastructures sportives et de ne pas leur réserver le sort qu'elle semble conserver notamment pour ces piscines, c'est-à-dire, un sort inacceptable.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Je suis un peu étonné de l'intervention de Monsieur Menguy puisqu'elle est beaucoup plus large que le périmètre du vœu qui se consacrait exclusivement à la piscine Emile Anthoine. On a un problème avec la piscine Emile Anthoine. C'est la lutte infernale que nous menons, je parle de la Ville de Paris et des services de l'Etat par le biais de l'Agence Régionale de Santé contre ce champignon très méchant qui s'appelle le fusarium solani tellement méchant qu'il prolifère dans la structure de la piscine ce qui occasionne des travaux relativement coûteux, on en conviendra tous et on est un peu dans l'opération de la dernière chance puisque nous allons mettre au point, on m'a expliqué cela avec des termes très techniques que j'étais assez incapable de comprendre dans le détail mais j'ai compris que ce serait très coûteux et que si ça ne marchait pas, il allait falloir envisager de gros travaux pouvant aller jusqu'à une reconstruction totale de la piscine.

Tout ça pour vous dire que vu le montant des sommes investies, vous vous doutez bien qu'il ne s'agit pas pour nous de condamner cette piscine mais au contraire de faire en sorte que l'usager en bénéficie à nouveau. Monsieur le Maire, je crois savoir que le 9 janvier 2012, vous avez eu l'occasion de vous rendre avec l'Adjoint de Bertrand Delanoë en charge du sport sur ce lieu, vous avez pu constater l'étendue des dégâts. Les travaux vont se poursuivre, les utilisateurs sont informés je pense que le vœu est sans objet. Bien sûr que cette piscine va être réparée, maintenue à cet endroit-là, donc nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Il ne vous a pas échappé aussi que dans ce vœu qui rappelle simplement l'historique de cette affaire que vous avez d'ailleurs parfaitement décrit, nous demandons également une information que nous n'avons pas et peut-être vous non plus d'ailleurs, sur les éventuels projets d'urbanisme qui existent dans ce secteur. C'est aussi un moyen d'informer notre Conseil et les habitants du 15ème et surtout les utilisateurs sur d'éventuels projets d'urbanisme dont la rumeur circule depuis quelques mois et sur lesquelles nous aimerions être informés nous aussi en tant que municipalité du 15ème. C'est là que ce vœu a cette utilité, entre autres. Monsieur Loriau s'il n'y a pas d'autre intervenant.

Jérôme Loriau : Quelques mots sur le projet de délibération avant le vœu pour vous dire que c'est avec un grand plaisir que nous accueillons ce projet de subvention aux associations pour qu'elles soient indemnisées encore eut-il fallu que nous soyons informés de ce projet de délibération qui a atterri sur notre bureau du Conseil de manière tout à fait fortuite puisque la Mairie d'arrondissement n'avait pas été saisie, mais passons .

Venons-en au vœu qui n'est pas, comme a l'air de le faire sentir Monsieur Mouricou un peu polémique, pas du tout. C'est un vœu qui dépasse largement les clivages politiques et qui est le fruit d'une réunion de travail que nous avons eue sur place avec l'adjoint de Bertrand Delanoë qui, comme nous je crois, accorde comme vous je l'espère, une grande importance à cet équipement qui est primordial pour les associations, les écoles de l'arrondissement et l'arrondissement voisin et qui sont depuis plus d'un an dans une situation d'errance avec des créneaux sportifs recasés tant bien que mal dans d'autres équipements qui d'ailleurs bientôt, en tout cas pour la piscine Mourlon et déjà la piscine Blomet qui a elle aussi fermé, ne peuvent plus accueillir ces clubs et ces associations et ces écoles.

Une grande importance pour l'adjoint au Maire de Paris chargé des sports et pour nous-mêmes mais une situation de blocage, vous l'avez redit, une situation sanitaire très complexe, donc nous n'avons aucune certitude qu'elle pourra être réglée par le dernier projet de traitement très coûteux, un peu expérimental et derrière ce possible échec du traitement d'éradication de ce champignon, plane le doute de financement d'un grand projet d'urbanisme sur l'arrondissement.

Vous semblez bien informé en affirmant avec certitude que la pérennité de cet équipement est assurée à l'avenir et que le projet sportif sera maintenu. L'adjoint au Maire de Paris ne nous a pas donné la même assurance que vous. C'est la raison pour laquelle tous ensemble, nous avons déposé ce vœu et nous souhaitions avoir votre adhésion et votre soutien sur ce projet qui, encore une fois, n'est pas polémique. Il a pour but de réaffirmer notre attachement à ce projet, notre importance pour l'arrondissement et essayer d'avancer dans cette situation de blocage que nous avons constatée sur place.

Monsieur le Maire : En tout cas, je souhaite que les interventions et notre visite sur place effectivement, l'adjoint compétent, Monsieur Vuillermoz avec qui nous travaillons très bien en général, puisse rendre cette piscine à ses utilisateurs dans les meilleurs délais.

Je vais d'abord mettre aux voix le vœu :
Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

Maintenant, le projet de délibération 18.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

◊

19. 2012 DJS 271 - Tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Qui intervient ? Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une drôle de délibération qui nous arrive en débat ce soir. Difficile pour une municipalité comme Paris, Capitale et ville très importante, d'avoir une politique vis-à-vis de la jeunesse qui soit la plus performante possible parce qu'on le sait, la jeunesse parisienne est polymorphe, a différentes attentes, différents intérêts et à Paris pour différentes raisons qu'elle soit là en tant qu'habitante, en tant qu'étudiante, en tant que jeunes travailleurs etc... C'est compliqué en termes de politique sociale, de politique globale et d'offre de service public de pouvoir harmoniser les positions et trouver le meilleur atout pour que la jeunesse à Paris trouve sa place.

Force est de constater à côté que les services publics locaux, dans une ville comme Paris, doivent relever un défi permanent de pouvoir offrir des prestations de qualité avec des financements pérennes. Mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée ce soir rencontre les deux écueils que je viens de citer. Je dirais même se fracasse contre ces deux écueils tellement le Maire de Paris, en l'occurrence encore une fois, rate son coup.

On l'a vu depuis plusieurs mois, mes chers collègues, la politique du Maire de Paris c'est de courir après la hausse des tarifs des services publics. Systématiquement, de façon démagogique, idéologique et impréparée, le Maire de Paris assène aux classes moyennes des hausses de tarif à l'aveugle, de façon autoritaire, sans aucune concertation. On l'a vu pour les conservatoires, on l'a vu pour la restauration scolaire, on l'a vu pour bien d'autres exemples. On l'a vu pour les chèques vacances par exemple et là ce soir, nous le voyons pour les centres d'animation.

Oui vraiment, mes chers collègues, la délibération qui nous est présentée ce soir n'est pas une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour la jeunesse parisienne. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens qui sont dans des conditions financières les plus précaires et qui bénéficient des prestations des centres d'animation.

Evidemment, les collègues de la gauche vont dire : « mais on ne comprend pas, parce que dans la modification des tarifs, les coefficients les plus bas pour les Parisiennes et les Parisiens qui en ont le plus besoin, ces tarifs seront plus adaptés». Certes. Mais ne nous y trompons pas mes chers collègues.

En augmentant les tarifs des coefficients les plus élevés alors même que les familles représentées par ces coefficients contribuent pour plus de la moitié du financement des centres d'animation, je le dis et je le répète, mes chers collègues, la décision du Maire de Paris va avoir un impact immédiat sur les familles relevant des coefficients les plus importants et indirect sur les familles et les couches les plus populaires de notre Capitale.

Pourquoi ? C'est très simple. A partir du moment où vous envoyez comme message à ces familles qui financent pour plus de la moitié les prestations de ces centres d'animation, vous leur dites de façon indirecte « On ne vous veut pas dans ces centres d'animation, on va augmenter vos tarifs. Les prestations que vous devrez devoir payer vont être plus chères qu'ailleurs » et dès lors vous créez un effet repoussoir immédiat pour ces familles qui seront tentées d'aller trouver des prestations dans le privé mais certainement plus dans ces centres d'animation. Et, par effet mécanique et c'est une question de bonne gestion publique des services publics locaux, si vous faites partir ces familles des coefficients plus élevés vers d'autres structures, vous portez atteinte au bon financement pérenne de ces structures, de la qualité de ces prestations.

Evidemment l'effet indirect est immédiat. Alors que vous prétendez et que vous voulez supporter les familles les plus dans le besoin pour ces animations, pour ces centres d'animation, vous leur dites la chose simple suivante, chers collègues de gauche, non seulement nous allons porter un coup sur les classes moyennes, sur les coefficients les plus élevés en augmentant encore une fois les tarifs des prestations qu'ils doivent payer. Ce n'est pas tant les prestations pour les centres d'animation, c'est l'accumulation de toute la hausse des tarifs. Non seulement nous faisons cela mais en plus, pour les familles le plus dans le besoin, nous vous disons les prestations qui seront proposées aux centres d'animation auxquels vous serez inscrits seront de moins bonne qualité.

Si ça c'est pour vous une politique sociale via les tarifs des centres d'animation et des services publics locaux, mes chers collègues de gauche, ne vous y trompez pas, nous avons, encore heureux, un réel clivage sur la politique sociale pour les plus défavorisés parce que nous considérons que tout le monde doit participer à la politique sociale pour les plus défavorisés. Afin de n'exclure personne.

Sur ce plan, mes chers collègues, l'autre victime collatérale c'est la jeunesse parisienne. Par cette délibération, les étudiants qui bénéficiaient d'office du tarif 2 pour les boursiers et du tarif 3 pour les non boursiers ne pourront plus bénéficier des réductions tarifaires. Pour les familles qui bénéficiaient d'une réduction de 20% pour l'inscription d'un deuxième enfant mineur, cette délibération supprime les réductions tarifaires.

Encore une fois la jeunesse parisienne, et vous le savez chers collègues de gauche, la jeunesse parisienne est la réelle victime de votre politique et ce n'est pas la première fois que vous commettez ce genre d'impair chers collègues. C'est vrai pour les conclusions du conseil parisien de la jeunesse que vous n'avez pas suivies, c'est vrai pour les recommandations sur l'accès à la démocratie via le conseil parisien de la jeunesse, c'est vrai pour les demandes d'infrastructures sportives, pour les étudiants, pour l'accessibilité, les transports en commun, pour les étudiants que vous n'avez pas suivis, pour l'emploi étudiant et enfin pour les centres d'animation eux-mêmes puisque, faut-il le rappeler, l'adjoint au Maire, Bruno Julliard est empêtré dans une affaire, via les marchés publics pour un centre d'animation dans le 13ème parce que l'association qui s'est vue attribuer le marché public a eu des informations qu'elle n'aurait pas du avoir.

Quand on fait la somme de tout ça, mes chers collègues, on voit qu'encore une fois, vous portez un sale coup à la jeunesse parisienne et que de toute façon votre politique sociale en termes d'offres de services publics locaux est loin du compte. Les Parisiennes et les Parisiens ne s'y tromperont pas, dans le 15ème non plus, c'est la raison pour laquelle je vous appelle à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire mes chers collègues, je crois effectivement Monsieur Menguy que vous soulevez le clivage qui existe entre la droite et la gauche par votre démonstration. Je crois que nous n'avons pas la même interprétation des choses notamment sur le fait que la jeunesse ne se retrouve pas dans les mesures sociales portées par la Ville de Paris. Non, c'est bien le contraire.

Si aujourd'hui la jeunesse ne se mobilise pas pour manifester à l'Hôtel de Ville, dire son ras le bol de la politique économique sociale de la Ville de Paris, la jeunesse se mobilise aujourd'hui pour dire son ras le bol de cette politique injuste qui est menée par l'Etat.

Oui aujourd'hui, la délibération qui nous est proposée est une mesure de justice sociale, Monsieur Menguy et je sais que ce mot, vous avez du mal à le comprendre. Ce projet de délibération est un projet de justice sociale et il est insupportable d'entendre à chaque fois que nous allons avec ces mesures vers une équité plus forte entre les Parisiens les plus aisés et les Parisiens qui demandent le plus de solidarité, à chaque fois nous ne sommes pas entendus, compris et on fait entendre que nous voulons faire sortir toutes les classes moyennes de Paris. C'est faux et c'est bien le contraire.

En effet aujourd'hui, sur les 8 coefficients qui sont proposés, 4 vont baisser. Sur les 4 vous vous souvenez que les dérogations qui existaient pour des étudiants boursiers vont disparaître. On est transparents, on assume ce que l'on fait, mais elles sont compensées par la baisse des tarifs, premièrement.

Deuxièmement, sur la hausse des tarifs des 4 derniers coefficients. Cette hausse sera modérée pour les tarifs 5 et 6, supérieure pour les tarifs 7 et 8. Par exemple, pour le tarif 8, savez-vous à quels revenus mensuels cela s'applique pour une personne ? 6 000 euros par mois. Alors, oui, nous n'avons pas la même définition des classes moyennes. Si vous entendez que 6 000 euros par mois cela correspond à une personne qui appartient à la classe moyenne, revoyez les statistiques de l'INSEE qui font qu'aujourd'hui, un couple avec enfants en France, les classes moyennes c'est avec enfants, c'est entre 3 000 et 5 174 euros. Classe moyenne, un couple sans enfant, c'est 2 000 à 4 060 euros donc 6 000 euros par personne, nous sommes très très loin des classes moyennes.

Alors vous pouvez revoir ce que vous voulez en termes de classes moyennes mais en tout cas aujourd'hui, la hausse qui est mentionnée nous l'assumons complètement parce qu'elle va dans un sens de redistribution pour les personnes les plus défavorisées contrairement à ce que vous dites.

Cette hausse, au regard des augmentations des prix reste extrêmement modérée. Savez-vous Monsieur Menguy, que depuis 5 ans la hausse qui était faite sur les tarifs des centres d'animation parisiens est moins forte que l'indice de l'augmentation des prix. Ce n'est pas une course effrénée. Avoir des services parisiens qui ont des tarifications plus modérées en général avec une augmentation moins forte que les indices nationaux et dire ensuite que si on fait passer en augmentation c'est faire fuir les gens alors oui, avec les augmentations qui sont faites par le Gouvernement sur les impôts, sur la TVA sans considération pour l'équité sociale, alors oui, effectivement, nous n'avons pas la même vision de l'équité sociale et je crois que cette vision là sera confrontée dans quelques mois et on verra où la jeunesse se place.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Baghdad. Je vous ferai remarquer, mes chers collègues voilà quand même deux projets de délibération que nous examinons dans la même séance et qui proposent une augmentation des tarifs. D'abord pour les restaurants scolaires et maintenant pour les centres d'animation et à chaque fois, évidemment, il s'agit des tarifs 5 ou 6 à 8.

Ce sont quand même des augmentations assez importantes pour un tarif 6, par exemple, une augmentation de 65 euros pour les personnes concernées. Vous assumez d'ailleurs totalement cette hausse donc je remercie Monsieur Baghdad de cette authenticité mais voilà depuis quelques mois que s'égrainent nos Conseils d'arrondissement avec à chaque fois, des hausses de tarif pour cette partie de nos concitoyens qui sont rattachés aux classes moyennes et certaines classes moyennes-supérieures et qui voient les tarifs augmenter.

Pour une famille qui a deux ou trois enfants sinon 4 et qui utilise la cantine, qui met les enfants au conservatoire, dans un centre d'animation ou dans des équipements sportifs, je dois dire que la note commence à être assez lourde et cela concerne au moins la moitié des familles qui fréquentent ces établissements municipaux.

Il est tout à fait légitime que nous qui sommes en défense des habitants, nous alertions l'autorité municipale sur l'inquiétude que provoque pour nous cette hausse d'autant plus que l'effet sera dissuasif pour ces familles de fréquenter ces centres ce qui diminuera d'autant les recettes de ces centres et ce qui créera des déficits qui seront couverts par le contribuable, etc... C'est vraiment le cercle vicieux, la machine infernale.

Nous suivrons la position du rapporteur qui va s'exprimer après que Monsieur Mouricou soit intervenu.

Philippe Mouricou : Oui merci Monsieur le Maire. Je crois que Monsieur Menguy s'est trompé tout à l'heure quand il a dit qu'il y avait deux positions qui s'affrontaient. Je crois qu'il y a trois positions qui s'affrontent : celle du Gouvernement qui consiste à penser que lorsqu'il y a un besoin de financement ou une hausse de tarification à faire, il faut que tout le monde paye la même chose et subisse l'augmentation dans les mêmes proportions, ce qui s'applique avec la TVA sociale. Cela concerne tous les produits, cela concerne tous nos concitoyens.

Monsieur le Maire : On ne va pas maintenant, sur ces tarifs de centres d'animation, évoquer la fiscalité anti-délocalisation. On ne va pas refaire tout le débat d'hier soir ou de Monsieur Hollande.

Philippe Mouricou : Je crois que Monsieur Menguy a donné son sentiment tout à l'heure, ça débordait largement le cadre de la délibération.

Monsieur le Maire : Donc c'est pour vous une référence. Il sera ravi de l'apprendre.

Philippe Mouricou : Monsieur Menguy est toujours une référence pour moi en matière de grand n'importe quoi, je crois que Monsieur Menguy est la référence mondiale du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Restons modeste ! Modérez vos ardeurs Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Mais non, je lui rends hommage ! Vous n'avez pas tout entendu, c'est dommage. Je termine.

Monsieur le Maire : Bon terminez, s'il vous plait.

Philippe Mouricou : On peut rester très sympathique. C'était la première vision, la vision de droite qui consiste à penser que tout le monde doit payer et subir les augmentations dans les mêmes proportions.

Il y a la vision de gauche qui consiste à penser que lorsqu'on est plus favorisé, quand on A la chance de gagner plus de 6 000 euros par mois parce qu'on travaille beaucoup, parce qu'on a la chance de le faire et qu'on le mérite aussi on a aussi une responsabilité qui fait qu'on contribue un peu plus que les gens les plus démunis.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, il faut qu'on puisse écouter, Madame Ceyrac notamment, Monsieur Menguy aussi. Je vais être obligé de faire une suspension de séance si vous persistez à ne pas écouter vos collègues. Je vous demande donc de la sérénité et du sens de l'écoute.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire de remettre un peu d'ordre juste dans cette assemblée. Je sens une certaine tension, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas si ce sont les élections. Je termine quand même mon propos.

La troisième solution c'est celle de Monsieur Menguy, celle qui consiste à dire n'importe quoi, n'importe quand, tout le temps, celle qui consiste à dire qu'il ne faudrait pas faire trop payer les classes aisées parce qu'en fait, elles risqueraient peut-être de s'en aller et il n'y aurait plus de mixité sociale et qu'en fait, si on va jusqu'au bout de la logique, il faudrait que les plus riches payent beaucoup moins que les plus défavorisés parce que ce serait quand même dommage.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas entendu cela. Vous avez tort de caricaturer. Votre démonstration perd de sa valeur.

Philippe Mouricou : Je rappellerai juste à Monsieur Menguy que les familles les plus aisées qui ont la chance de profiter des équipements municipaux de qualité que nous leur offrons en matière de centres d'animation, elles ne risquent pas de partir dans des centres d'animation qui sont situés à l'étranger et si elles veulent partir dans le privé, elles le peuvent, mais ce sera beaucoup plus cher Monsieur Menguy.

Monsieur le Maire : Merci Mouricou. Dans cet échange entre Monsieur Mouricou et Monsieur Menguy, maintenant vous me contraignez à passer la parole à Monsieur Menguy. Avec l'approbation de Monsieur Mouricou, je passe la parole à Monsieur Menguy mais assez rapidement. Nous avons encore 20 projets de délibération...

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire je tiens à m'excuser de vous contraindre mais comme j'ai été mis en cause personnellement, je me devais de répondre. Je crois que ce débat a vraiment démontré quelque chose, c'est qu'à aucun moment, et j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit Monsieur Baghdad puis Monsieur Mouricou et surtout la qualité de leurs réflexions sur la délibération sur les centres d'animation et à aucun moment, ni l'un ni l'autre représentants de la gauche, n'ont parlé de la jeunesse. En tout état de cause, à aucun moment, la gauche et je le dis très calmement de façon très déterminée, dans ce débat, n'a parlé de la jeunesse qui est tout de même une des premières catégories destinataires de ces centres d'animation.

Je suis désolé de le dire mais vous parliez de clivage, chers collègues de gauche, Monsieur le Maire, la gauche parlait de clivage, nous en avons un fondamental, c'est que nous nous intéressons et nous défendons les Parisiennes et les Parisiens et comme nous discutons sur une délibération, nous parlons du fond, des familles et de la jeunesse. La gauche pourra dire ce qu'elle veut sur l'attitude de ses collègues de droite, sur la façon dont nous présentons nos idées, sur la façon dont nous défendons nos valeurs, c'est de défendre les Parisiennes et les Parisiens contre de mauvaises décisions. Quand vous n'êtes même pas fichus de parler de la jeunesse parisienne sur une délibération sur les centres d'animation, vous nous donnez raison !

Monsieur le Maire : Bien, nous allons maintenant passer à la parole au rapporteur, Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Un rapport très difficile après ce long débat. J'ai beaucoup aimé, avec ma grande capacité de synthèse, le constat de Monsieur Baghdad qui nous dit finalement : « Nous sommes les vecteurs de la justice sociale mais nous sommes incompris, nous n'avons pas pour but de faire rentrer de l'argent dans les

caisses de la Ville de Paris en augmentant les prix des conservatoires, des caisses des écoles, des centres d'animation, des locations d'équipements sportifs ». Ce n'est pas du tout ça, c'est simplement de la bonne gestion, mais c'est bizarre, nous sommes incompris. Nous faisons de la bonne gestion, nous nous mettons au service des contribuables parisiens, et c'est votre constat d'incompréhension que je retiens, Monsieur Baghdad.

Je voudrais simplement mettre le point sur un élément. On a cité la jeunesse, on a cité les étudiants, je souhaite revenir sur l'impact que ces hausses tarifaires vont produire sur les familles avec plusieurs enfants. Déjà, la précédente réforme tarifaire avait provoqué une baisse de fréquentation des centres d'animation et notamment dans le 15ème parce que les familles qui inscrivent plusieurs enfants ont une augmentation très significative qui sera de l'ordre de 20% par enfant supplémentaire à assumer et ce sera un coût très important à l'époque de la rentrée scolaire.

C'est quelque chose qui risque de provoquer la désertification des centres d'animation. S'il y a un seul chiffre que l'on devait retenir dans cette délibération, c'est le chiffre qui porte l'échec de cette mesure. 46% de la population qui va fréquenter les centres d'animation va payer moins alors que 54% va payer plus.

Qu'on ne me dise pas que les 54% représentent les QF7 et QF8, ce n'est pas vrai. La majorité des gens fréquentant les centres d'animation vont assumer la hausse des tarifs que vous proposez et c'est bien là, signer l'échec de votre mesure.

Encore un dernier mot. Nous avons la chance, dans le 15ème, que cette délibération n'intervienne pas en plein milieu d'une délégation de service public parce que, derrière ce projet de délibération pour la Ville, il y a un bien mauvais coup porté aux centres d'animation délégataires dans beaucoup d'arrondissements. Les délégations de service public sont accordées sur la base d'un accord tarifaire avec le délégataire qui a pour charge d'équilibrer son budget sur la base de ces tarifs et on vient leur expliquer en cours de délégation de service public qu'il va leur falloir rebâtir un budget avec des tarifs totalement différents, on ne sait pas comment, on ne sait pas avec quelles mesures compensatoires.

Encore une chance que dans le 15ème, notre délégation de service public arrive à terme et va être négociée. Le nouveau délégataire ne sera pas concerné, mais dans beaucoup d'arrondissements, il y a une grande obscurité sur les modifications qui doivent être apportées à la délégation de service public.

Pour toutes ces raisons, je vous propose mes chers collègues, de voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Bien merci. Je vais donc le mettre aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

20. 2012 DU 22 - Approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Monsieur le Maire : Qui s'exprime ? Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire remarquer que dans cette délibération, 296 m² du square Dalpayrat correspondants à l'entrée du square donnant sur la rue André Gide ont été classés en zone urbaine verte car ils ne l'avaient pas été lors de la rénovation du jardin.

Je regrette qu'à cette occasion, la proposition formulée par la Mairie du 15ème au Commissaire enquêteur, à savoir l'intégration des voies Maignien et Leclanché, n'ait pas été prise en compte à ce moment-là et ces deux voies intégrées en zone urbaine verte, ce qui aurait évité les problèmes juridiques auxquels nous sommes confrontés actuellement pour leur intégration.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je vais dire quelques mots sur cette délibération. D'abord rappeler que nous avons été saisis de ce projet de modification au mois de mars 2011 et que ce projet portait sur plusieurs évolutions que l'exécutif parisien souhaitait apporter au PLU. Tout d'abord je tiens à rappeler notre opposition sur deux modifications majeures qui figurent dans le projet qui nous est soumis :

La première porte sur la suppression de l'obligation de réaliser des places de stationnement souterrain pour les programmes de logements de 25 appartements. Non seulement cette mesure va à l'encontre des objectifs environnementaux et des besoins des habitants du 15ème contraints de passer des heures à tourner à la recherche d'une place de stationnement, mais elle va également à l'encontre de notre souhait de favoriser le stationnement souterrain afin de libérer l'espace public.

Je rappelle que le 15ème a perdu près de 3 000 places de stationnement de surface en 10 ans et que ces dispositions vont accentuer la pénurie.

La deuxième modification que nous dénonçons porte sur le non remplacement des arbres arrachés. Cette disposition ne va pas dans le bon sens et ouvre la porte à des excès pouvant conduire à la bétonisation de certaines parcelles ou à la déforestation de certains sites à l'image de ce qui risque d'être réalisé sur la petite ceinture.

S'agissant des adaptations spécifiques au 15ème, plusieurs dispositions que nous avons portées à l'enquête publique ont été retenues, notamment l'inscription d'une liaison piétonnière à créer sur l'îlot délimité par le boulevard Lefebvre, les rues Dantzig, de la Saïda et Olivier de Serres pour garantir la continuité de la promenade sur la Petite Ceinture ferroviaire.

Je me réjouis également du maintien du musée de la Poste dans le 15ème arrondissement, de la suppression de la servitude imposée de façon autoritaire par la gauche pour la réalisation de 100% de logements sociaux sur la propriété de la congrégation des Franciscaines missionnaires située sur l'ilot Dombasle/Convention.

Nous pouvons également nous réjouir de la pérennisation de la vocation sportive des terrains situés entre la Petite Ceinture et la rue Firmin Gillot qui accueillent plus de 900 joueurs de tennis dont 350 enfants.

En revanche, nous dénonçons la fin de non recevoir apposée aux nombreuses propositions formulées à l'enquête publique par notre majorité. Je déplore en particulier le refus du Maire de Paris d'inscrire en zone urbaine verte, ce que vient de dire ma collègue Marie Toubiana, les allées bordant le square Dalpayrat dont l'intégration au jardin est pourtant actée depuis plusieurs années.

Ont été rejetés également l'inscription en zone urbaine verte du jardin de la Croix Nivert planté depuis près de deux ans, ce qui est assez incompréhensible ou encore les talus situés le long des voies ferrées et de la rue Castagnary entre les rues de Vouillé et la rue Jacques Baudry.

J'ajoute que les nombreuses propositions que nous avons formulées pour tenir compte de l'évolution démographique du 15ème et améliorer la vie de ses habitants ont été balayées par la commission d'enquête suite aux réponses sectaires de la Mairie Centrale. Quelques exemples :

A propos du 106 Brancion, ma collègue Ghislène Fonlladosa porte avec les artistes et les associations un projet culturel ambitieux. Réponse de la Ville : la parcelle du 106 relevant déjà du domaine public, il n'est pas pertinent d'y prévoir une réserve pour équipement culturel. En gros, circulez, il n'y a rien à voir.

S'agissant de l'inscription d'une protection patrimoniale sur les bains-douches et sur le laboratoire national d'essais, avis défavorable de la Ville au motif que cette demande aurait déjà été rejetée en 2006.

S'agissant des demandes urgentes d'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Lambert, rejet de la Ville au motif que la présente modification du PLU n'a pas vocation à examiner la programmation d'équipements publics. Seulement, nous avons là deux poids, deux mesures puisque dans le 20ème arrondissement, il est proposé d'inscrire une réserve pour équipement scolaire boulevard Davout.

J'ajoute que nous pouvons nous interroger sur la fiabilité du PLU qui est truffé d'informations erronées. Un exemple : la cartographie sur le logement présente le secteur situé entre les rues de Javel/Lecourbe/Convention/Croix-Nivert comme étant déficitaire en logement social alors qu'il en est sursaturé.

Pour conclure, dans la mesure où la plupart de nos propositions ont été rejetées par le Maire de Paris où plusieurs modifications du PLU voulues par la gauche portant notamment sur la réduction du stationnement souterrain et sur la diminution des plantations d'arbres s'inscrivent en totale contradiction avec notre volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants du 15ème, vous comprendrez mes chers collègues, que je vous invite à rejeter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai qu'en dehors de quelques adaptations positives mais très peu nombreuses, le reste effectivement, n'a pas correspondu à nos attentes. Monsieur Menguy pour une explication de vote.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais prendre la parole pour relayer ce que Claire de Clermont-Tonnerre a dit de façon excellente et vraiment claire par rapport à ça. Je crois que nous avons là encore une fois, un vrai clivage entre la gauche de cette salle et nous.

Nous portons et j'insiste là-dessus notamment avec les conseils de quartier, un certain nombre de projets et une volonté de faire bouger les choses dans cet arrondissement et les zones qui ont été évoquées par Claire de Clermont-Tonnerre sont vraiment significatives de la volonté de faire progresser le 15ème

sur un certain nombre de projets et je crois encore une fois, en rappelant l'excellent travail des conseils de quartier, cette volonté de concertation que la gauche rejette systématiquement qu'il faut que nous continuions de travailler et c'est pour cela que je suivrai bien volontiers la proposition de vote de Claire de Clermont-Tonnerre parce que nous voyons une nouvelle fois, la différence entre la gauche et la droite.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc mettre ce projet de délibération sur la modification du PLU de Paris aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

21. 2012 DU 24 - Avis requis au titre de l'article L.123-16 du code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons vu depuis le début de cette séance combien l'UMP était opposée aux améliorations en matière de justice sociale et de redistribution et combien sa cible première c'était le célibataire qui gagne plus de 6 000 € par mois. Cette caractéristique de la droite du 15ème arrondissement et de la droite parisienne et nationale, nous allons la retrouver dans ce dossier sur la question du logement en particulier et de l'acharnement de l'UMP, localement et nationalement à essayer de faire en sorte que l'on repousse le plus loin, des centres ville les populations qui ont besoin d'y habiter.

On aborde dans ce dossier une deuxième caractéristique que l'on n'a pas vue jusqu'à présent, qui est l'autoritarisme d'Etat en quelque sorte, c'est-à-dire la façon dont le pouvoir central méprise les collectivités territoriales en ne tenant absolument pas compte de leurs besoins et en essayant de passer en force sur des demandes qu'elles ont introduites.

De quoi s'agit-il ? Dès le départ, la Ville de Paris l'avait dit clairement : il n'y avait pas d'opposition de principe au regroupement des services du Ministère de la Défense dans le 15ème arrondissement. Cela a été clair, dit explicitement dès le début. Simplement, Paris, ça existe, il y a des habitants, il y a des élus et donc Paris, comme les autres villes, a besoin d'être respectée.

Force est de constater que cela n'est pas le cas dans la démarche actuelle de l'Etat. La Ville considère que le dossier de mise en compatibilité du PLU avec le projet choisi sur le site Balard, tel que présenté par l'Etat ne satisfait en aucune manière aux demandes plutôt modestes qu'elle a présentées, non plus d'ailleurs qu'aux demandes de la commission d'enquête.

Il y a deux aspects principaux à ce désaccord. Le premier porte sur une question qui pourrait paraître pour anecdotique par rapport à l'ampleur du projet mais pour lequel, hélas, l'Etat n'a pas voulu trouver de solutions. Le site sur lequel le Ministère de la Défense devait être implanté ou devrait être implanté était aussi le site d'accueil d'un nouveau garage de bus qui permettait de convertir l'actuelle parcelle qui se trouve au cœur du 15ème arrondissement et de créer un nouveau quartier sur cette parcelle dont les habitants environnants souffrent des conséquences du trafic lié aux bus.

L'idée était de faire un nouveau quartier avec 500 logements. Il se trouve que les Parisiens et les Franciliens ont besoin de logements et conformément aux engagements de la Municipalité, il s'agissait de répartir les choses avec 250 logements sociaux et 250 logements libres.

Cela paraissait un objectif tout à fait louable et il était parfaitement possible de trouver une solution sur le site du Balardgone pour héberger le centre de bus de la RATP. L'Etat a refusé d'examiner cette nécessité et essaye aujourd'hui de passer en force sur cet aspect du dossier.

Nous le disons très clairement, il n'est pas acceptable, dans la situation actuelle du logement dans les grandes villes, de se priver ainsi de 500 logements au cœur de la Capitale. J'entendais avec intérêt hier soir, le Président de la République nous proposer une majoration des C.O.S de 30% pour créer davantage de logements mais il y a plus simple. Vous pouvez lui dire. On peut d'ores et déjà, s'il y a une modification à la marge du Balardgone, créer 500 logements dans le 15ème arrondissement. Faisons simple, c'est toujours mieux.

Le deuxième volet qui justifie notre désaccord sur la proposition d'adaptation qui nous est faite, c'est l'adaptation des règles du PLU non seulement sur le Ministère de la Défense mais au-delà, sur les bureaux parfaitement indépendants du Ministère de la Défense et qui seront construits dans l'ouest de la parcelle. S'il est parfaitement logique et cohérent que l'on puisse déroger au PLU pour le siège d'une administration centrale, il n'y a pas de raison de le faire également pour une opération de bureaux qui en est tout à fait indépendante.

Donc, il n'y a eu de la part de l'Etat aucune volonté de compromis, il y a eu une arrogance sur ce dossier. Nous le regrettons parce qu'encore une fois, la position de la Ville était tout à fait constructive en la matière, mais la conclusion elle, est logique, Monsieur le Maire donc, mes chers collègues, nous ne voterons donc pas cette délibération pour cette raison. Enfin si, nous voterons la délibération qui propose l'avis défavorable. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Chers collègues, comme l'a dit Claude Dargent, si le Maire de Paris et les élus de gauche se sont opposés à ce projet en tout cas dans la forme qui nous est présentée actuellement et qui fait obstacle à la construction notamment des 500 logements, il a très clairement déploré les discussions avec l'Etat. Le climat loyal et constructif qui avait prévalu notamment pour le TGI de Paris est absent totalement et on a un positionnement qui n'est pas acceptable.

Je voudrais vous rappeler également chers collègues, que les députés de gauche et de droite, ceux de la commission de la défense de l'Assemblée Nationale veulent également avoir accès à ce contrat du futur Ministère de la Défense et posent des questions tant sur les coûts, les délais, l'efficacité et qu'il y a un rapport parlementaire que vous n'ignorez pas, chers collègues, sur cette question.

On peut dire qu'il y a un problème de traitement en termes de négociations inadéquat et inadapté dans le partenariat de la Ville avec l'Etat sur un projet qui pouvait apparaître comme un projet structurant important pour le 15ème et pour la Ville mais qui, en l'état des choses est absolument problématique, mais pour aller au-delà, c'est l'ensemble des parlementaires, du moins de cette commission, qui se posent des questions sur l'efficacité et sur la fiabilité de ce projet, sur son contenu réel et les conditions de ce partenariat public/privé au profit de Bouygues. Je ne vais pas rentrer dans les détails puisque cette question a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux. J'arrêterai là mais il y a un faisceau d'éléments qui font que nous sommes, dans l'opposition au projet actuel.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Deux-trois réponses après les interventions de Monsieur Dargent et Madame Lalem. Vous ne pouvez pas dire, Monsieur Dargent, je sais que vous avez la caricature facile, mais que nous voulons, comment dire, expulser les logements sociaux de Paris puisque dans cet arrondissement, depuis le début de cette mandature, nous avons voté environ 99% des projets de délibération concernant la réalisation de logements sociaux que vous nous avez soumis, à savoir près de 2 000 logements sociaux qui ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité dans ce Conseil.

Certes, ce n'est pas parce que nous approuvons la réalisation de logements sociaux, comme nous l'avons toujours fait, tradition dans cet arrondissement, où il y en avait déjà beaucoup avant que vous n'arriviez, que nous ne pouvons pas pour autant critiquer votre politique en considérant qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux pour les classes moyennes, d'équipements collectifs pour permettre à cette nouvelle population d'avoir des conditions de vie suffisamment confortables et agréables, etc.... Néanmoins, je dois rectifier cette insertion.

Deuxièmement, vous parlez des terrains. Dois-je vous rappeler que lorsque Michel Rocard était Premier Ministre, il avait proposé 20 hectares de terrains publics à remettre à la Ville de Paris sauf qu'il n'avait finalement remis zéro m² de terrain à la Ville de Paris lorsqu'il était Premier Ministre. Alors c'était dans les discours ça aussi c'est une différence et je reprends la thèse de Monsieur Menguy sur la différence entre la gauche et la droite, c'est-à-dire qu'il y a les discours et il y a les actes.

Monsieur Dargent, vous allez moins rigoler quand je vais vous dire alors que Monsieur Rocard avait promis sans tenir, c'est le gouvernement d'Edouard Balladur qui en 1993, a affecté 21 hectares, mais oui, Monsieur Mouricou et je pense que vous allez l'approuver, 21 hectares donc appartenant à l'Etat et aux entreprises publiques à la Ville de Paris pour y réaliser des logements et des équipements collectifs.

Vous avez évoqué un certain nombre de terrains. Il me semble que sur ceux que vous évoquez, il y a la construction de bâtiments publics, d'Etat, de la Ville ainsi que des logements. Donc on ne peut pas dire que l'Etat, aujourd'hui encore, refuse d'affecter des terrains puisque je crois que cela fait partie des mesures que propose le Gouvernement en plus de l'augmentation de 30% du COS. Il s'agit d'une autre affaire mais je ne vais pas la développer, d'autres orateurs y reviendront. C'est un terrain RATP, peut-être que celle-ci considère que, pour des raisons spécifiques, ce terrain doit avoir un autre usage. Enfin, on y reviendra.

Je voudrais évoquer le rapport de la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale où les deux rapporteurs, le Président, le rapporteur puisque depuis cette mandature, il y a un Président d'une couleur et un rapporteur de l'autre, vice-versa, ce sont des grands progrès bien sûr, il y a un désaccord comme cela ne vous pas échappé, Madame Lalem, Monsieur Cazeneuve considérant que ce projet est utile et il parle même d'un projet novateur qui devrait permettre de diminuer les dépenses de fonctionnement avec une baisse de 22% des dépenses de fonctionnement du Ministère de la Défense. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sujet.

Bien sûr que sur ce dossier qui est considérable, qui est le plus grand projet de l'Etat depuis ces dix dernières années, il y a des choses importantes et des problèmes. Je pense que nous devons nous, élus du 15ème, être en appui de ce projet plutôt que de le dénigrer.

Il y a d'autres interventions ? Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Dargent, vous avez évoqué le soi-disant mépris de l'Etat par rapport à la Ville de Paris concernant le projet Balard. Faut-il vous rappeler, Monsieur Dargent quelles étaient les propositions d'utilisation de cet espace par la Ville de Paris avant que l'Etat ne vienne proposer ce magnifique projet d'installation du Ministère de la Défense et de plusieurs milliers de m² de bureaux au travers de cette installation de ce qu'on a appelé «le Balardgone ».

Vous nous proposiez pêle-mêle un garage à bennes à ordures, un garage à bus, un garage à toupies à béton, sans oublier bien évidemment le garage qui permet d'accueillir le tramway de la ligne T2 et vous y installiez -et cela aurait du leur faire plaisir- une aire pour gens du voyage dans une situation, vous en conviendrez, particulièrement calamiteuse.

Je crois que ce n'est pas du mépris que l'Etat a pour la Ville de Paris pour ce quartier du 15ème arrondissement mais c'est une réelle ambition. Quant à l'arrogance, elle est plutôt de votre côté car vous avez finalement rappelé au travers d'un certain nombre de contrevérités que votre opposition de principe à ce projet ne tient qu'à une chose. Vous n'en êtes pas à l'origine alors, vous vous y opposez en permanence. Ce n'est que cela. Rappelons finalement quels ont été les dialogues entre l'Etat, la RATP et la Ville car vous étiez évidemment bien au courant de ce qui se passait contrairement à ce que vous laissez entendre. L'Etat s'est rapproché de la RATP pour travailler à cette installation du garage à bus pour dégager la Croix Nivert. Vous le savez très bien, au bout du compte, il a été acté par les deux parties qu'un garage de 140 bus, ce qui est la capacité de Croix Nivert, était impossible à installer au niveau de Balard sauf à y construire un garage à deux niveaux qui, vous en conviendrez, nécessite des systèmes de sécurité qui, aujourd'hui, ne sont pas compatibles avec les moyens de la RATP

Alors, on proposait effectivement un garage de 50 bus, mais là aussi, la RATP a finalement refusé puisqu'elle s'était engagée vous le savez là aussi très bien, à investir 13 millions d'euros dans un dépôt de bus à Bagneux ce qui de fait, obérait la capacité d'investissement à Balard.

C'est donc tout naturellement, après une longue discussion entre la RATP et le Ministère de la Défense et Opale Défense qui est l'organisme qui gère l'installation du Ministère de la Défense à Balard qu'après un long travail de préparation et je ne parle même pas de négociations puisque tout cela s'est fait dans un excellent esprit que la RATP, le 9 novembre 2010, a résilié la convention passée à cet effet entre la RATP et le Ministère.

Vous voyez, Monsieur Dargent, contrairement à ce que vous laissez entendre, le travail de prospective a été effectué entre les parties. Il a évidemment été question d'installer ce garage à bus mais les conditions techniques aujourd'hui ne le permettent pas et vous en conviendrez, la RATP a aujourd'hui mieux à faire de son argent que de construire un dépôt de bus dont elle n'a quasiment rien à faire. Je préfère que la RATP investisse dans le renouvellement de ses rames, le confort apporté au quotidien aux usagers de la RATP, dans l'aide apportée à la RATP au travers du STIF quant à la mise en place du Grand Paris, dans l'accessibilité des stations de métro pour toutes les Parisiennes et les Parisiens alors que vous les empêchez, de plus en plus, de circuler en voiture dans Paris.

Donc le choix qui a été fait de concert entre l'Etat et la RATP est le choix du bon sens et pas celui de la démagogie que vous ne cessez de répéter en permanence dans cette enceinte, Monsieur Dargent, mais également au Conseil de Paris. Donc nous nous satisfaisons bien évidemment de ce dispositif qui à la fois, préserve l'équilibre financier du projet de ce Balardgone.

Quant à Madame Lalem, vous critiquez le PPP mais vous l'utilisez vous-même pour la rénovation d'un certain nombre d'écoles primaires à Paris. Il serait donc détestable pour l'Etat et favorable pour la Ville quand vous l'utilisez ! Soyez sérieuse, Madame Lalem, essayons de travailler de manière pragmatique plutôt qu'en permanence vous évoquiez l'anathème sur les projets de l'Etat au prétexte que vous ne les avez pas initiés ! Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur les discours, les actes, l'arrogance, tout ça on va le mettre sur le compte de la période pré-électorale qui nous concerne et tout ça n'a pas beaucoup d'importance.

Monsieur le Maire : S'il vous plait, Monsieur Mouricou, vous ne vous interpellez pas !

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire de faire régner la police dans cette assemblée.

Monsieur le Maire : Avec vous, je suis obligé de faire régner souvent l'ordre !

Philippe Mouricou : Je suis désolé. Quelques mots qui compléteront le propos très technique et très précis de mes collègues Claude Dargent et Fatima Lalem, complémentaires sur les conditions d'attribution étonnantes de ce magnifique projet, pour reprendre les propos de Monsieur Lamour, sur les soupçons de corruption et de favoritisme dans l'attribution de ce marché dont le montant est estimé à 3,5 milliards d'euros.

Monsieur le Maire : Attention à ce que vous déclarez !

Philippe Mouricou : Écoutez, Monsieur Lamour, je ne savais pas qu'au-delà de vos fonctions de Conseiller d'arrondissement, de Conseiller de Paris et de Député, vous étiez aussi Conseiller juridique pour un certain nombre d'organisations privées. Je le découvre, cela me fait très plaisir.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou, on s'égare et faites attention à vos propos. C'est un simple conseil.

Philippe Mouricou : Ah ! D'accord. Je l'aurais peut-être interprété hâtivement comme une forme de menace.

Monsieur le Maire : Non, c'est pour vous mettre en garde, c'est tout.

Philippe Mouricou : Merci pour cette mise en garde amicale. Je vais terminer. 3,5 milliards d'euros, ce marché ! Vous nous avez fait tout un pataquès tout à l'heure pour une hausse des tarifs de cantine de 10 centimes d'euros par repas et par foyer. Là on parle de 3,5 milliards d'euros. Quelques mots complémentaires sur le passage en force de l'Etat face aux élus, face aux représentants des Parisiennes et des Parisiens que nous sommes tous. Vous avez quand même pris l'habitude depuis quelques années de hurler systématiquement et à tort contre le passage en force et le manque de concertation qui serait la marque de Bertrand Delanoë et je crois que là encore, vous avez l'indignation sélective parce que l'Etat s'est complètement « assis » sur l'avis des élus et des représentants des Parisiennes et des Parisiens que nous sommes tous mes chers collègues.

Nous sommes confrontés... Je n'ai pas terminé... à un projet, le Balardgone qui va empêcher la création de 500 logements. J'ai bien entendu les propos de Monsieur Sarkozy hier à la télévision, je n'avais pas le choix et je vois....

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, laissez parler votre collègue. Monsieur Mouricou, si vous pouviez conclure et éviter de provoquer vos collègues cela nous permettrait d'avancer.

Philippe Mouricou : Mais on m'empêche de conclure. J'ai bien entendu que Monsieur Sarkozy souhaitait s'engager en faveur du logement. Je crois que là encore, on voit que cet engagement est tout relatif et quand il s'agit de choisir entre l'intérêt général, le logement social et les intérêts particuliers de tel ou tel groupe privé, les choix de ce gouvernement sont malheureusement très constants et d'une prévisibilité assez navrante.

Monsieur le Maire : Bien. Merci, mais enfin, je vous aurais mis en garde contre d'éventuelles déclarations qui pourraient peut-être dépasser votre pensée. En tout cas sur les mesures d'économie, je voudrais rappeler à Monsieur Mouricou ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'un des rapporteurs de la commission de la Défense évoque une dépense de fonctionnement de 22% grâce au regroupement des états majors, la suppression de 1 368 emplois de soutien aux armées et un coût de fonctionnement qui est rapporté de 13 000 à 10 750 euros par tête au niveau de la Défense. Il s'agit de mesures d'économie là aussi, il ne s'agit pas de l'inverse comme vous essayez de le prétendre. Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Pardon d'abaisser le débat au 15ème arrondissement et de quitter les hautes sphères de la finance et des économies publiques qui sont très importantes, mais j'aimerais souligner dans ce projet, l'intérêt très mercantile qu'il présente pour les habitants du 15ème.

On a tout à l'heure pu mesurer la difficulté qui était celle des sportifs nageurs du 15ème pour pratiquer leur discipline favorite en ce moment mais, finalement, si on regarde ce projet de délibération et le Balardgone tel qu'il nous est présenté et depuis surtout que la piscine de l'ouest a coulé lamentablement sans plus donner de nouvelles sur sa future création, il s'agit là aussi pour les sportifs du 15ème et les habitants de ce quartier de la seule et unique création de l'arrondissement d'un équipement sportif de grande envergure nautique.... Laissez-moi terminer Monsieur Mouricou, je ne parle pas du terrain de Fédération et du gymnase de Fédération qui vont bientôt voir le jour, mais je parle d'un équipement nautique et je dis donc bien que c'est le seul équipement nautique qui verra le jour dans l'arrondissement et c'est un vrai plus pour les habitants du 15ème qui pourront peut-être enfin pratiquer la natation dans des équipements confortables.

Laissez-moi également souligner que dans ce projet il y a la remise en fonction du centre de santé et vous savez combien nous sommes tous ici attachés à la pérennité, le développement sur le territoire des centres de santé qui sont des vrais acteurs de la prise en charge des patients dans les arrondissements. L'Adjoint au Maire de Paris d'ailleurs a récemment présenté un rapport d'une mission sur l'évaluation des centres de santé et au sein du Balardgone, il y aura aussi, ouvert au public, un centre de santé qui permettra d'accueillir certes à proximité de l'hôpital européen Georges Pompidou mais avec des missions très différentes, la population du 15ème qui le souhaitera. C'est donc pour la population de tout l'arrondissement et plus particulièrement du secteur concerné, une réalisation très importante.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Loriau. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je crois que nous sommes tous d'accord dans la majorité du 15ème pour dire que l'arrogance, nous ne la subissons pas en cette période électorale, mais nous la subissons avec la gauche depuis de nombreuses années et ne vous inquiétez pas, on y est largement habitués, maintenant il nous en faudra plus.

Deuxième chose, je regrette évidemment que pour un projet de cette envergure pour le 15ème et encore une fois devrais-je dire, Madame Hidalgo soit absente de cette séance de Conseil d'arrondissement. Où est la Première Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Urbanisme encore une fois absente des délibérations et des débats qui pourtant intéressent notre arrondissement ? Mais ce n'est pas très grave. Elle n'est pas là, le monde continue de tourner, le 15ème continue de vivre très bien sans elle pourvu que ça dure !

Troisième point. Je crois que les débats et les propos qui ont été tenus par la gauche ne sont pas à la hauteur du projet dont nous parlons aujourd'hui. Disons-le clairement, ce projet est un beau et grand projet. C'est un projet d'envergure nationale, important pour la France, pour Paris et pour le 15ème alors que la gauche fait une belle démonstration d'opposition stérile et accessoire, je pense à celles et ceux au sein des forces armées de notre pays, qui donnent leur temps, leur quotidien, qui sacrifient parfois beaucoup et qui attendent comme un geste fort, l'arrivée de ce rassemblement du Ministère des Armées sur un site à la hauteur de leur engagement.

Rappelons tout de même que depuis ce site ont été commandées les opérations française en Libye. Ce n'est pas rien tout de même ! Quand on entend les propos de la gauche rabaisser ce débat, cet enjeu, alors que des femmes et des hommes se sont engagés pour être fiers de leur armée, de leur pays et donc de leur

Ministère, je crois que ce n'est vraiment pas, chers collègues de la gauche, à la hauteur de leurs sacrifices et en tout cas à la hauteur de leur engagement.

Ce n'est pas notre conception du débat, ce n'est pas notre conception de notre projet et dire que vous saluez ce projet, faire croire que vous défendez l'intérêt national de ce projet alors même que nous l'avons vu, vous y avez proposé l'aire des gens du voyage contre laquelle même les habitants du secteur s'étaient opposés dans le cadre de conseil de quartier mais, manifestement, vous ne deviez pas écouter, c'est mentir aux habitants du 15ème.

Non, vous ne défendez pas le projet Balard. Non, vous ne défendez ce projet pour le 15ème. Enfin, faire croire aux habitants de l'arrondissement que vous avez des bonnes raisons de vous opposer en nous expliquant que vous voulez, en contrepartie, comme une espèce de lubie du Maire de Paris qui, un matin, ne sait pas très bien ce qu'il va annoncer et donc dans un excès d'autoritarisme pour lequel nous sommes largement habitués, croyez-le bien, qu'il décide donc d'opposer ce projet à la construction de 500 logements sociaux. Nous n'avons plus à faire la démonstration, Madame Lalem de notre intérêt dans le 15ème pour le logement social. Vous ne trompez plus personne !

Monsieur le Maire : Madame Lalem, laissez terminer votre collègue, vous n'avez pas la parole.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais juste faire un commentaire sur ce projet de 500 logements sociaux. Les familles que vous voudriez loger dans ces logements sociaux ne valent pas moins que les autres familles du 15ème et de Paris. Quelles sont les places en crèches que vous allez leur proposer ? Il n'y en a pas, tout est plein ! Quelles sont les places dans les écoles ? Il n'y en a pas, elles sont toutes pleines ! Les places dans les collèges ? C'est fini, les collèges du 15ème sont saturés. Activités culturelles dans les conservatoires ? Il n'y a qu'un conservatoire dans le 15ème qui est d'ores et déjà plein.

Vous voyez mes chers collègues la différence entre vous et nous ? C'est que le logement, ce n'est pas qu'une question de chiffres et de statistiques. Il faut aussi accompagner les familles qui viennent dans ces logements sociaux avec un quotidien acceptable. En voulant faire 500 logements sur ce site alors qu'il n'y a plus de place dans les crèches, les écoles, les collèges et les conservatoires, vous vous opposez au quotidien de ces habitants qui ont non seulement besoin du projet Balard mais aussi de vivre dignement dans le 15ème.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. La parole est à Monsieur Hue.

Jean-Manuel Hue : Merci Monsieur le Maire, très rapidement pour, une fois n'est pas coutume, me féliciter de la lucidité d'un parlementaire socialiste. Monsieur Menguy a souligné l'attitude de la gauche du 15ème mais le parlementaire que j'évoque c'est Monsieur Bernard Cazeneuve qui, par ses propos et ses écrits souligne le caractère novateur. Monsieur Cazeneuve est quelqu'un qui connait bien les problèmes de défense. Il est à la tête de la ville de Cherbourg qui possède un arsenal qui possède le lieu où nait notre force de dissuasion. Alors, oui, Monsieur Cazeneuve a plein de lucidité en parlant du caractère novateur de Balard.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres interventions. Madame Malassis.

Françoise Malassis : Quitte à lasser l'auditoire, je ne cesse de répéter que les capacités d'admission en crèche dans le 15ème ne sont pas satisfaisantes et que nombre de familles sont dans le plus grand désarroi lorsqu'elles apprennent qu'elles n'auront pas de place pour leur enfant.

En effet, l'admission en crèche ou pas peut bouleverser la vie d'une famille. C'est pourquoi, depuis 2008, Monsieur le Maire, vous incitez les entreprises qui s'installent dans notre arrondissement à acheter des berceaux dans des crèches privées comme Babilou par exemple qui a décidé d'ouvrir plusieurs établissements dans le 15ème.

C'est ainsi que le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes a mandaté cette entreprise pour la gestion d'une crèche rue des Cévennes qui accueille aujourd'hui les enfants du personnel installé rue de la Convention. Lorsque des discussions se sont engagées avec le Ministère de la Défense pour l'installation du Balardgone, vous avez également demandé au Ministre de ne pas oublier d'y intégrer une crèche. Dans un esprit de responsabilité et tenant compte des difficultés des habitants du 15ème, le Ministre a accepté de construire non pas une, mais deux crèches pour le personnel de son administration et également un établissement de 30 places réservées aux habitants de l'arrondissement.

Aujourd'hui, l'avenir de ce projet est remis en cause par la Mairie de Paris qui conteste le bien fondé du futur Pentagone considérant que l'intérêt général du projet ne peut être constaté. Encore faudrait-il que la Mairie de Paris ait engagé des discussions avec l'Etat sur l'implantation d'une crèche, établissement qui sera mis à la disposition des habitants du 15ème et qui me paraît correspondre parfaitement à l'esprit de l'intérêt général surtout dans un secteur privé d'équipements publics de ce type.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Il y a d'autres intervenants. Madame Tachène.

Anne Tachène : Merci Monsieur le Maire. Dès 2008, le Ministère de la Défense, par l'intermédiaire de son Ministre Hervé Morin, il faut lui rendre hommage, a lancé un projet de regroupement…

Monsieur le Maire : Ahhhhhh !!! C'est vrai, on commençait à l'oublier !

Anne Tachène : …projet de regroupement des états majors et des services centraux sur le site de Balard déjà partiellement occupé par l'armée de l'air et divers services.

L'objectif visé par ce projet est bien évidemment celui d'une rationalisation de la dépense publique et de la gouvernance avec un ministère plus efficace regroupé sur un site unique plutôt que dispersé, un ministère modernisé et plus économe de meilleures conditions de travail. Rationalisation de la dépense publique, efficacité, économie et modernité sont certainement des mots qui n'arrivent pas à l'oreille de nos collègues de gauche et on peut le constater tous les jours.

Dès lors que l'on veut réunir plus de 5 000 personnes sur un site unique, ce qui est donc le cas ici puisqu'on parle de 10 000 agents, le choix de Balard était totalement justifié et je citerai un autre rapport qui est celui de la commission des finances et des affaires étrangères du Sénat qui démontre le bien fondé de ce projet.

Monsieur le Maire : Très bien, c'est un scoop. Il vient de sortir.

Anne Tachène : D'ailleurs, le caractère d'intérêt général est reconnu puisque le Maire de Paris lui-même l'avait évoqué dès 2009 en disant qu'il y avait un intérêt évident à regrouper les services de la Défense.

Je ne comprends pas bien les propos de la gauche sur ce sujet. Le secteur de Balard sera requalifié et dynamisé avec une perspective de valorisation urbaine et architecturale ce qui est très positif pour notre secteur en plus, la libération des emprises du ministère intéresse également la Ville de Paris ainsi la commune a déjà fait jouer son droit de priorité sur deux immeubles : le pavillon Montparnasse et le 19 de la Tour Maubourg sont vendus ou en cours de cession à la Ville.

Enfin, certaines des emprises font l'objet de servitude pour des emplacements réservés au PLU. Ainsi, la caserne Reuilly est en cours de négociation. Avec Catherine Bruno nous soutenons la position du Maire du 15ème et de ce Conseil d'arrondissement pour défendre la pertinence de ce projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Bravo et merci de ce soutien et bravo à Monsieur Morin d'avoir initié ce projet. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, quelques mots peut-être de précision mais cela a peut-être échappé à certains d'entre nous mais d'abord, comme vous l'avez rappelé, Bertrand Delanoë le Maire de Paris puis les élus de gauche ont soutenu le projet sur le fond. Grouper le site de nos armées dans un site unique, nous y sommes complètement favorables et pas la peine de nous caricaturer en nous disant que nous sommes opposés à ce projet-là alors que nous sommes opposés au principe d'efficacité opérationnelle telle que cela nous avait été proposé au départ.

L'intérêt général, ce n'est pas nous qui demandons de le démontrer. C'est la loi qui demande à ce que si nous devons réviser le PLU il faut démontrer l'intérêt général et pas sur l'ensemble du projet ; mais d'abord on peut s'étonner qu'on doive revoir le PLU sur l'ensemble des plafonds qui sont mentionnés alors qu'uniquement quelques parcelles demanderaient à être vues en termes de plafonds sur une partie qui est non pas pour l'intérêt général, les forces armées, mais plutôt pour des bureaux.

Je veux bien entendre que les bureaux et l'intérêt général en termes de plafonds, très bien, mais ça n'a rien à voir avec le projet d'interopérabilité de nos armées.

Deuxièmement, il est rappelé que Monsieur Bernard Cazeneuve a aussi souligné l'intérêt de ce projet et sa novicité. Alors si on cite Monsieur Cazeneuve, alors citons-le complètement parce qu'il a déposé un amendement lors de l'examen du budget de la Défense, le dernier, proposant d'annuler les crédits du projet Balard pour l'année parce que le Gouvernement avait été incapable de démontrer son intérêt budgétaire.

Nous sommes favorables à son intérêt opérationnel mais l'intérêt budgétaire reste aujourd'hui encore à démontrer et citer Monsieur Cazeneuve oui, mais citez-le dans sa complétude. Dernière chose.

Je me souviens très bien sur la crèche du Ministère des Affaires Étrangères située rue de la Convention, sur le site de l'Imprimerie Nationale, d'un projet qui a coûté très cher, il nous a été dit que cette crèche serait ouverte aussi aux habitants du 15ème arrondissement. Alors je suis très heureux que cette crèche ait lieu pour les fonctionnaires de cette administration mais les habitants du 15ème n'en profitent aucunement, contrairement à ce qui nous avait été proposé au départ.

J'espère que sur la crèche qui est envisagée au Ministère de la Défense nous ne risquons pas d'avoir demain cette mauvaise surprise qui serait que trop d'administrés font une demande, l'ensemble des fonctionnaires qui sont présents font une demande et puis nous favorisons les fonctionnaires et les administrés du 15ème ne pourraient pas en bénéficier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Baghdad. Vous avez terminé ?

José Baghdad : Je suis favorable sur le fond à ce projet mais sur la forme que vous nous proposez, je m'oppose avec l'ensemble de mes collègues de gauche à ce projet.

Monsieur le Maire : Franchement, j'ai du mal à comprendre la position de la gauche parce que, selon les interventions, certains sont favorables au projet, d'autres le critiquent comme Madame Lalem et d'autres ont les deux positions dans leur intervention comme Monsieur Baghdad qui a rappelé la position de Monsieur Cazeneuve oubliant de dire que Monsieur Cornut-Gentille, pour sa part, soulignait l'intérêt public du projet. Enfin, pour la crèche, n'exagérons rien, la Défense construit trois crèches et met une partie d'une crèche de 30 berceaux à la disposition de la Ville selon une convention qui je l'espère, sera passée et nous devons tous formuler ce vœu, avec le Ministère de la Défense pour l'occupation de ces berceaux, évidemment.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je voudrais conclure en tant que rapporteur pour vous dire que je suis un peu attristé par la position de la Mairie de Paris parce que celle-ci ne lasse pas d'étonner par sa brutalité. Pas vous, mes chers collègues, mais votre chef bien aimé, à savoir Monsieur Delanoë dans une intervention que j'ai lue a récemment parlé de crime, c'est quand même un mot très fort -de crime contre les Parisiens et contre le 15ème- alors même que ce site a été traité par l'Hôtel de Ville comme une sorte d'arrière cour de Paris comme l'a rappelé excellemment Jean-François Lamour, une réminiscence en sorte de l'ancienne zone des fortifications au siècle dernier.

C'est à peu près dans cet état-là que la Ville a traité ce site resté à l'abandon pendant des années. D'ailleurs, il est tout à fait scandaleux que la seule ambition de la Ville soit aujourd'hui sur ce site, encore une fois, la réalisation d'un garage à bus enterré dont personne ne veut d'ailleurs et qui coûterait une fortune puisqu'il est en zone inondable. Ce serait sûrement le garage à bus le plus cher du monde. On pourrait l'inscrire au Guiness-Book des records.

La vraie raison on la connait, c'est d'empêcher la construction de ce Ministère privant Paris et le 15ème de la chance historique de bénéficier du plus beau projet de l'Etat du Grand Paris. Plus gravement mes chers collègues, comment arrivez-vous à mettre en balance un projet d'intérêt national qui vise à accroître l'efficacité de notre outil de défense et où nous sommes engagés, nous le voyons tous les jours dans des théâtres extérieurs extrêmement dangereux où nos soldats risquent leur vie. Comment peut-on mettre en balance un projet d'intérêt national et on sait qu'il a une visée opérationnelle, le regroupement des états-majors est fait pour améliorer leur opérabilité dans les opérations de défense sinon de guerre et en plus qui permettra de réduire le coût de la défense, mettre en balance cet intérêt national avec un garage à bus, sachant en plus et nous aurons l'occasion d'en reparler certainement, qu'il n'y a aucun lien juridique d'aucune nature entre les deux, même pas dans le PLU de Paris.

Je pense que, contrairement aux déclarations de Monsieur Delanoë qui d'ailleurs auront été appuyées par Monsieur Hollande, ce que je regrette et ce qui montre vraiment qu'il a encore du chemin à faire pour devenir un homme d'Etat, c'est de ne pas construire ce Ministère qui serait un crime pour Paris et le 15ème !

Je dis simplement que Monsieur Hollande sacrifie notre défense nationale au profit du soutien à Monsieur Delanoë. Vous en avez dit des bien pires. Quand Monsieur Delanoë retirera sa parole sur les crimes.... Vous avez droit, si vous le voulez à une suspension de séance. Suspension de séance de 5 minutes.

◊

Monsieur le Maire : Regagnez vos places s'il vous plait. Ce projet est le seul dans cette emprise inconstructible pour le logement d'ailleurs, de nature à valoriser cette friche et à faire sortir de terre ce que nous souhaitons tous, le nouveau 15ème du 21ème siècle avec d'ailleurs la Tour Triangle, la rénovation du Parc des Expositions, les hauts de l'Aquaboulevard et les projets Porte Brancion/Olivier de Serres.

C'est une chance exceptionnelle pour ce quartier largement populaire. Plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, la Ville n'énonce que des effets négatifs pour les Parisiens et rien d'autre. Or le projet mentionne trois crèches dont 30 berceaux réservés aux familles du 15ème, un dispensaire médical, une piscine sans même évoquer les retombées économiques positives pour les commerces alentours et cela n'a pas été dit mais je vous en informe, la création de 5 hectares de verdure supplémentaires puisque la moitié de la parcelle est occupée d'espaces verts ce qui est assez rarissime dans une ville aussi dense que Paris.

Le Ministère s'est même porté volontaire pour la régie de quartier qui s'est engagée à recruter sur place des jeunes sur le chantier, le hic c'est que la Ville après avoir accompagné pendant des mois cette opération pendant toute la phase opératoire, a décidé d'y renoncer soudainement.

De même, Paris bénéficiera d'une voie nouvelle, publique qui desservira les immeubles du Ministère et ceux de la corne Ouest et qui reliera ainsi Paris à Issy-les-Moulineaux ce qui correspondrait à un nouveau passage entre Paris et sa périphérie.

Enfin la création d'une nouvelle sortie de la station Balard sur l'emprise du Ministère participe aussi à la mise en œuvre du schéma de transport régional qui prévoyait son extension depuis de nombreuses années permettant ainsi de relier les deux tramways et la ligne 8.

Je ne vais pas revenir sur la suppression de la servitude de garage à bus mais elle n'entraîne vraiment aucunement et Jean-François Lamour l'a expliqué longuement, l'impossibilité de réaliser le projet de logements sur le site de la Croix-Nivert dès lors que sera trouvée une solution permettant un garage temporaire des bus pendant le délai de démolition et de reconstruction du garage et des logements.

Nous ne sommes d'ailleurs pas hostiles, je voudrais que les choses soient bien claires pour ce qui nous concerne, à la réalisation d'un projet d'aménagement urbain sur les hangars de Charles Lecocq simplement j'en profite pour regretter l'absence totale d'information, encore moins de concertation évidemment avec la Mairie du 15ème de la part de la Mairie de Paris qu'un simple entassement de logements supplémentaires, même s'il faut des logements, en raison du manque d'équipements municipaux publics dans ce secteur.

Au moins que la Ville -la Mairie se plaint de l'attitude de l'Etat- mais que devrais-je dire en tant que Maire du 15ème de n'avoir jamais été saisi de la moindre proposition concernant l'aménagement des terrains RATP de Charles Lecocq autrement que par la presse ?

Si on propose 500 logements dans la presse, c'est qu'il doit bien y avoir des études et des projets quelque part ! Mes chers collègues, il faut que vous le sachiez, que la Mairie du 15ème n'en est pas saisie et je suis tout à fait prêt à commencer à discuter avec la Ville pour voir l'aménagement d'autant plus que vous le savez, le Ministère de la Défense a déjà entrepris des contacts avec ADP (Aéroport de Paris) pour que le transfert d'une partie des bus puisse se faire, à titre provisoire, sur les terrains de l'héliport.

Les conclusions de la commission sont très claires. Il y a un avis favorable sur l'intérêt général du projet y compris l'intérêt général avéré du projet de valorisation immobilière de la corne Ouest sans aucune réserve, il y a un avis favorable avec trois réserves sur les modifications du PLU mais je ne vais pas rentrer dans le détail puisqu'elles sont considérées comme satisfaites et je vais directement dire que dans le cadre de la procédure, la Ville a officiellement indiqué qu'elle n'avait aucune réserve ni sur les hauteurs ni sur les prospects.

Voilà mes chers collègues les quelques remarques que je souhaitais porter à votre connaissance pour compléter un projet qui, hélas maintenant est dénigré par la Ville. J'espère que le Maire de Paris reviendra à de meilleurs sentiments. En tout cas nous nous réjouissons pour notre part qu'il avance à grands pas et permette au 15ème d'ailleurs de conforter son image aussi et ce n'est pas négligeable, de terre d'accueil nouvelle pour les grandes administrations de l'Etat après le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes rue de la Convention, la Préfecture de Région et puis maintenant, le Ministère de la Défense.

On peut comprendre qu'il y ait des polémiques un peu orchestrées sur ce sujet à l'approche des élections présidentielles. Je veux simplement mettre face à leurs responsabilités ceux qui, dans le cadre de la campagne électorale, pour des raisons d'ordre politique sinon politicien, prendraient la responsabilité de remettre en cause par ce qu'on pourrait qualifier d'arguties juridiques largement quand même, la réalisation d'un tel monument qui constituera, à n'en pas douter, l'un des fleurons de l'embellissement de Paris voulu par le Président de la République. Je vous remercie.

Maintenant, je vais mettre aux voix. Explication de vote de Monsieur Dargent.

Claude Dargent : le groupe des élus de gauche votera pour cette délibération qui émet un avis défavorable. Je vais répéter ici, comme je l'ai dit, qu'il n'y a aucune opposition de principe de la part de la majorité du Conseil de Paris sur ce projet. J'ai commencé par le dire, Monsieur Lamour a commencé par dire le contraire, je le répète ici.

Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il soit très habile d'instiller l'idée que par définition, la Mairie de Paris serait contre ce projet parce que vous avez fait allusion à des échéances, Monsieur le Maire, un des scénarios possibles, les Français en décideront, c'est que les responsabilités changent et je ne suis pas sûr qu'il soit très adroit d'insister sur l'idée selon laquelle la gauche est contre ce projet. Je ne suis pas sûr que vous rendiez là un grand service au 15ème arrondissement, Messieurs. Je voulais le signaler ici simplement.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, je suis très intéressé par votre intervention parce que je n'ai pas bien du lire le projet de délibération, du moins l'avis de la Ville de Paris sur le projet d'installation du Ministère de la Défense parce qu'il y a vingt pages d'opposition à toutes les pages contre ce projet. Je suis donc très étonné et deuxièmement, vous savez ce n'est pas moi qui invente je lis la presse, je n'ai pas d'autres informations d'ailleurs mais quand je lis dans le Monde qui est un journal réputé pour son sérieux : «Le projet de pentagone à la française pourrait être remis en question si la gauche arrive au pouvoir ». Voilà le titre de ce journal, ce n'est pas moi qui l'invente et je le regrette tout à fait.

Dans un journal spécialisé d'urbanisme « Business Immo » : « Le pentagone français serait remis en cause en cas de victoire de François Hollande ».

Claude Dargent : On a tous des revues de presse simplement de ne pas forcément accréditer une idée. Je le dis et je le répète je ne suis pas sûr que vous rendiez service au 15ème arrondissement en faisant cela même si, évidemment, il y aura la nécessité d'examiner un certain nombre de choses parce que vous êtes passé un peu rapidement là-dessus, mais les PPP sont quand même des bombes à retardement financières et en la matière, vous avez fait de gros dégâts.

Monsieur le Maire : Alors pourquoi les utilisez-vous à Paris sur d'autres projets ? Enfin, bref je préfère retenir la version positive de Monsieur Dargent qui considère que ce projet ne sera pas forcément remis en cause par la gauche. C'est bon pour notre Défense nationale et c'est bon pour le 15ème et pour Paris.
Mes chers collègues, nous allons donc passer au vote sur ce projet de délibération pour lequel la gauche va voter bien sûr.

Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

◇

22. DU 60 - Acquisition auprès de la Sempariseine d'un terrain destiné à accueillir la construction d'une pépinière-hôtel d'entreprises et des commerces dans la ZAC Boucicaut.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◇

23. 2012 DDEEES 1 - Plan pépinière - Signature d'un bail emphytéotique administratif - concession de travaux publics relatif à la réhabilitation et à la construction de locaux destinés à accueillir des commerces et des PME-PMI dans le cadre d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises à créer sur le lot F de la ZAC Boucicaut.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

24. 2012 DVD 5 - Lancement d'une consultation pour l'attribution de trois marchés pour la remise en peinture des mobiliers urbains à Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

25. 2012 DVD 18 - Approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine. Demandes des subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France.

Monsieur le Maire : J'y joins le vœu n° 27 au Maire de Paris.

27. Vœu au Maire de Paris relatif au Plan Vélo présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre nous présente le vœu.

Franck Lefevre : Le projet de délibération porte sur la piste cyclable et la liaison entre la Gare Montparnasse et la place des Martyrs du lycée Buffon par les rues André Gide et Georges Duhamel, je n'ai pas grand-chose à ajouter là-dessus.

En revanche, le projet porte également sur l'expérimentation du tourne à droite des vélos au feu tricolore et je m'interroge simplement sur ce tourne à droite, il n'y a pas de problème particulier, il serait démontré a priori que c'est plutôt de nature à sécuriser les cyclistes lorsqu'ils tournent à droite parce qu'ils partent avant le flot de circulation et ils n'ont plus le problème de l'angle mort notamment lorsqu'il y a des poids-lourds.

En revanche, dans le projet il y a également la possibilité de les faire passer au rouge lorsqu'ils vont tout droit. Là, pour le coup, j'avoue ne pas en voir l'avantage si ce n'est peut-être des problèmes de sécurité. Je voulais le signaler.

J'en viens au vœu. Ce vœu a pour objectif de rappeler que nous souhaitons, en matière de piste cyclable, qu'une réflexion d'ensemble à l'échelle de l'arrondissement soit conduite et c'est dans cet esprit que le projet « Harmonie » a été élaboré en grande partie par ma collègue, Géraldine Poirault-Gauvin et cette méthode que l'on a là encore ce soir et qui consiste à réaliser au coup par coup des portions de pistes cyclables sans que l'on ait une vision d'ensemble ne nous semble pas du tout satisfaisante.

Le projet « Harmonie » on peut être en accord ou pas avec tel ou tel itinéraire cyclable, j'en conviens mais il aurait au moins suscité des échanges, des réunions de travail avec la Mairie centrale et à ce jour, rien de cela n'a été mis en œuvre.

Nous découvrons les nouvelles pistes ou tronçons, devrais-je dire, à travers les projets de délibération. Aucune concertation alors même qu'il existe « Harmonie », je l'ai déjà dit qui probablement ne prend pas en compte toutes les contraintes techniques qui rendent difficile tel ou tel aménagement mais qui a l'avantage d'avoir été réalisé en concertation avec les quartiers et en tenant compte de leur spécificité.

Dans ce projet « Harmonie » dans lequel je ne vois aucun dogmatisme qui n'a prévalu en tout cas, aucune volonté d'opposer tel type d'usager à tel autre alors pourquoi ne pas l'utiliser ? D'où ce vœu pour resensibiliser la gauche sur cette affaire et le Maire de Paris notamment en disant : « Un projet existe, pourquoi ne pas l'utiliser pour s'en servir de base de discussion pour un projet plus global à l'échelle de l'arrondissement ?». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour signaler que le plan ou projet « Harmonie », c'est un plan mort-né, c'est très clair parce qu'il est en pleine confusion et qu'en particulier il est notamment caractérisé par l'instauration de ce qui est appelé « bandes cyclables » qui ne sont pas à côté des voies routières mais sur les voies routières.

Par exemple, il y en a une rue de l'Abbé Groult. A moins de supprimer tout le stationnement, ce que vous n'envisagez pas, il est impossible d'avoir une piste cyclable à côté des voies routières.

Des sections comme celle-ci ne représentent aucun avantage pour les cyclistes, c'est la raison pour laquelle les associations cyclistes, dès le départ, ont rejeté ce plan ce qui est rare quand on connait l'association cycliste et elles nous ont expliqué, qu'elles n'y gagnaient rien.

En revanche, la Mairie de Paris reste tout à fait ouverte à des propositions localisées de pistes cyclables et d'aménagements mais là-dessus, les propositions du 15ème sont hélas un peu maigres. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais répondre tout de suite à Claude Dargent. Bien sûr, je n'ai pas l'argumentaire sous les yeux, celui que j'avais soumis à un précédent Conseil d'arrondissement mais il était rappelé par les fédérations de cyclisme et plusieurs associations l'avantage des bandes cyclables qui n'étaient justement pas séparées par une butée en béton.

Monsieur Dargent, nous sommes totalement en désaccord et je trouve que vous réduisez de manière caricaturale le projet « Harmonie » et ça n'est pas recevable pour notre arrondissement et pour le travail des élus. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Le projet, Monsieur Dargent, il est mort-né parce que vous avez décidé qu'il le serait. Vous prenez l'exemple qui vous convient et vous le généralisez à tout le projet qui est celui de la rue Blomet.

Tout d'abord, il y a un certain nombre de réalisations qui ont été faites, que vous avez réalisées de pistes et de bandes cyclables et cela ne nous a pas dérangés donc ne prenez pas cet exemple-là pour le généraliser à tout projet et je le répète encore une fois, ce projet pourrait faire l'objet et d'une base de discussions.

Monsieur le Maire : Vous savez, ce projet est né d'une visite du « Monsieur Vélo » de la Ville à la Mairie du 15ème où celui-ci nous a suggéré que la Mairie du 15ème fasse des propositions complémentaires à celles de la Ville qui elle, fixait des grands axes pour justement permettre de mieux innerver la circulation des vélos dans l'arrondissement.

Un certain nombre d'associations cyclistes y ont adhéré d'autres l'ont critiqué. Ce que nous voulions avec ce plan « Harmonie », c'était d'abord de pouvoir présenter un projet et nous avons toujours dit que ce projet était soumis à la discussion. Si la piste Abbé Groult ne peut pas être mise en œuvre, elle ne le sera pas. Nous n'avons pas la technicité des services administratifs et techniques pour décider de ce qui peut marcher ou pas.

C'est un plan que nous soumettions à la Ville dans le cadre des propositions que la Ville nous faisait de compléter le plan général Vélo. Monsieur Dargent persiste dans ses oppositions aux bandes cyclables. Or, force est de constater que le schéma d'orientation de l'APUR indique que les bandes cyclables uniquement marquées sur la chaussée représentent une excellente insertion que d'ailleurs celles-ci existent dans toutes les capitales et toutes les villes et que les derniers aménagements proposés par la Ville ne sont pas des pistes cyclables mais des bandes cyclables.

Vous avez cité la rue de Lourmel, c'est une bande cyclable alors peut-être que la configuration de la rue de Lourmel permet que ce soit une bande cyclable et non pas une piste ; il n'empêche que c'est une piste ainsi que sur le boulevard de Grenelle ou sur la longueur du marché Dupleix, il n'y a plus de bandes cyclables, on se retrouve sur une piste cyclable. Il ne faut pas être aussi systématique.

Il ne faut pas être pour les pistes, contre les bandes. Je pense qu'il faut être pragmatique là-dessus et je pense que nous avons intérêt, les uns et les autres, d'essayer d'avancer et de progresser en matière de développement du vélo, parce que nos concitoyens le souhaitent. Si la Ville propose un certain nombre de projets, cela se situe dans le droit fil du plan national vélo que le Ministère des Transports et moi-même accessoirement avons présenté il y a quelques jours à l'Assemblée Nationale et qui développe un certain nombre de mesures très importantes, je parle sous le contrôle de l'Ancien Ministre des Sports mais aussi du Ministre des Transports sur une action de sécurisation et pour faciliter la circulation et la fluidité des vélos et des dépassements sécurisés des vélos en ville avec, notamment ce tourne à droite.

Nous avons d'ailleurs un panneau qui est homologué, avec le marquage des vélos parce que l'un des freins d'utilisation des vélos, c'est le vol et la création de locaux sécurisés obligatoires dans tous les immeubles d'habitation et les immeubles tertiaires ainsi que l'étude de l'indemnité kilométrique qui permettra aux employeurs de favoriser le développement de l'usage du vélo dans les entreprises, etc....

Je ne vais pas développer tout ce plan mais il faut essayer de comprendre qu'à partir du moment où il y a des mesures prises par l'Etat et par la Ville, il faut aussi que les arrondissements puissent les mettre en œuvre en discussions et débats.

Ce qui nous gêne, Monsieur Dargent dans cette affaire, c'est la fin de non recevoir de la Ville qui ne veut même pas débattre. Ce n'est pas un plan à prendre et à laisser ce plan « Harmonie ». C'est une base de discussion avec les associations de cyclistes, la Ville de Paris évidemment qui décidera in fine mais pour tenir compte une fois si possible, des propositions de la Mairie du 15ème.
Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je ne vais pas faire une longue intervention ce soir pour défendre le plan « Harmonie », je l'ai déjà fait à plusieurs reprises dans cette assemblée et je pense que tous les arguments ont été mis sur la table. Je défendrai ce plan avec ceux qui décident Monsieur Dargent, c'est-à-dire pas vous, mais au Conseil de Paris avec Madame Lepetit et en espérant qu'elle sera un peu plus ouverte que vous parce que depuis le départ vous avez manifesté une opposition politique à ce projet alors que nous avons fait une démarche hyper constructive avec tous les élus qui ont participé à la concertation et à la consultation.

Nous avons essayé d'écouter, d'entendre et d'être pragmatiques. Les bandes cyclables, vous en financez beaucoup dans ce plan vélo et visiblement cela ne vous dérange pas. Ce que je constate, c'est qu'il y a 6,1 millions d'euros qui vont être dépensés pour Paris dans ce projet de délibération et qu'il n'y a pratiquement rien pour le 15ème arrondissement qui est le plus vaste et étendu des arrondissements. Donc, vous êtes un très mauvais avocat pour le 15ème et nous essayerons nous, de défendre l'intérêt des habitants, des cyclistes pour leur sécurité et pour aussi pour leurs déplacements et leur bien-être. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre s'il n'y a pas d'autres intervenants.

Franck Lefevre : Devant la gauche qui, manifestement refuse de dialoguer parce que sur le plan politique elle veut avoir la paternité de ces pistes cyclables et en ayant ce type de comportement, elle se prive de réflexions avec les quartiers, les gens qui sont sur le terrain. Encore une fois, pour toutes ces raisons, j'invite mes collègues à ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire : Madame Buffeteau, un mot.

Anne-Charlotte Buffeteau : Ce sera très rapide. Simplement pour souligner qu'encore une fois, tous les projets soumis au conseil de quartier sur lesquels nous travaillons, les réflexions que nous pouvons apporter que ce soit sur les emplacements Autolib', Vélib' ou encore « Harmonie » qui font l'objet d'un vrai travail de la part des conseils de quartier ne sont jamais prises en compte au final par des gens qui se disent rois de la concertation.

Monsieur le Maire : Nous allons donc soumettre d'abord au vote de notre Conseil le vœu n° 27.
Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? A gauche. Abstention ? Personne. Le vœu est adopté.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération DVD 18.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Je vais mettre aux voix maintenant, les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Merci.

Il nous reste deux vœux non rattachés.

◊

V O EU X

28. VXV 2012.24 - Vœu au Maire de Paris relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement dans le cadre d'une zone d'action prioritaire pour l'air présenté par l'UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Le Grenelle II prévoit la mise en place de « ZAPA », c'est-à-dire de zones d'action prioritaire pour l'air. Paris fait partie des 6 collectivités retenues pour participer à l'expérimentation de ces zones qui supposent la mise en œuvre de différents dispositifs visant à diminuer les émanations polluantes liées au trafic automobile.

Parmi ces dispositifs figure la limitation, voire l'interdiction de la circulation des véhicules les plus polluants dans ces zones identifiées comme étant des points noirs de pollution où les valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air ne sont pas respectées.

Parmi les incitations pouvant être prises dans les cadres de ces « ZAPA », l'initiative du disque vert écologique de stationnement constitue un outil permettant dans les zones polluées par la circulation routière de limiter les émissions de polluants locaux en encourageant l'utilisation de véhicules très faiblement émetteurs.

Ce dispositif ayant été mis en place avec succès dans plusieurs villes françaises parmi lesquelles Bordeaux, Orléans, Avignon ou encore Puteaux, au nom de mes collègues, j'émets le vœu que le Maire de Paris encourage l'utilisation de ces véhicules écologiques à Paris en les faisant bénéficier d'1h30 de stationnement gratuit sur voirie grâce à l'apposition du disque vert. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Rapidement pour dire que je ne peux qu'encourager mes collègues à voter ce projet qui est une bonne solution pour développer les transports non polluants sur Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Juste pour dire que l'intention est bonne mais cette proposition serait un recul par rapport à ce que fait d'ores et déjà la Ville de Paris qui est plus ambitieuse et exigeante puisqu'elle accorde des tarifs privilégiés pour l'ensemble des véhicules propres en sous-sol.

En surface, la gratuité d'1h30 ne vaut que pour les véhicules électriques. Or, dans le vœu, on mélange allègrement des modes de transport qui du point de vue environnemental, sont tout à fait inégaux. Certes, il y a les véhicules électriques mais il y a aussi les véhicules hybrides qui en l'occurrence, d'un point de vue environnemental, sont quand même nettement moins intéressants.

Il vaut mieux une gratuité d'1h30 en surface pour les véhicules électriques qui, eux, sont vraiment propres que de dissoudre la mesure par rapport à des modes de transport qui eux, sont polluants.

Monsieur le Maire : Sauf que, Monsieur Dargent, il ne vous aura pas échappé que le nombre de véhicules électriques à Paris est extrêmement faible, une centaine de véhicules peut-être même aujourd'hui quelques dizaines alors qu'il y a plusieurs millions de voitures à Paris. Il vaut mieux encore rouler en hybride comme le fait Madame Hidalgo et moi-même et d'autres élus encore j'imagine ou taxis que dans des véhicules qui ne sont pas hybrides. Ensuite on changera. En attendant le véhicule électrique, je suis bien d'accord avec vous, c'est une mesure transitoire. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Quelqu'un qui a un véhicule hybride va l'utiliser en électrique en ville, sinon il ne fait pas la démarche d'acheter un tel véhicule.

Claude Dargent : Certes. Mais convient-il d'attirer les véhicules franciliens pour qu'ils viennent à Paris en sachant qu'en véhicule hybride, qui sont des véhicules par ailleurs très coûteux, on peut se garer librement pendant 1h30 gratuitement dans le centre ville ? Ce n'est pas une bonne façon de gérer les questions de stationnement et d'environnement dans les centres ville.

Franck Lefevre : On y vient Monsieur Dargent. J'avais posé la question il y a quelques années en disant : est-ce que vous aurez la même politique vis-à-vis de la voiture lorsqu'il n'y aura que des voitures vertes qui ne polluent pas ? On y arrive progressivement, je vois.

Monsieur le Maire : On va peut-être arrêter ce dialogue. Je vais mettre aux voix ce vœu 28.
Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche. Abstention ? Il est adopté.

◊

29. VXV 2012 25 - Vœu au Maire de Paris relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Madame Sophie Calle et Monsieur Franck Gehry, pont du Garigliano présenté par l'UMP et Centre et Indépendants.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Nous allons finir notre séance sur un sujet très intéressant puisqu'il s'agit la protection d'une sculpture sur le pont du Garigliano, vous connaissez sans doute.

Dès 2006, lorsque la Ville de Paris a décidé de mettre en place cette sculpture de Sophie Calle et de Franck Gehry qui s'appelle « la cabine téléphonique », nous avons, au sein de ce Conseil demandé à la Ville de prendre des précautions.

Je constate aujourd'hui, en accord avec l'article de Madame Sophie Calle dans le Monde du 31 décembre que cette sculpture est en fort mauvais état, qu'elle est constamment dégradée et qu'il serait utile que la Ville nous donne d'abord un bilan financier des réparations, qu'un nouvel emplacement comme cela a été demandé par Mesdames Claire de Clermont-Tonnerre et Macé de Lepinay au Conseil de Paris plusieurs fois depuis 2006, plus approprié soit étudié en concertation entre les élus du 15ème, les conseils de quartier et Madame Sophie Calle ou Monsieur Franck Gehry.

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Isabelle Roy : Comme vous l'avez souligné, l'œuvre de Sophie Calle et de Franck Gehry a été inaugurée en décembre 2006 et cela avait d'ailleurs été installé pour une durée temporaire puisque ce dispositif n'était pas destiné après trois ans à être pérenne et que dès la fin 2009 la Mairie de Paris a étudié des implantations alternatives de ce dispositif et qui était parti dans l'hypothèse de ne réinstaller uniquement que la partie architecturale et non pas le dispositif téléphonique. Nous avions étudié plusieurs pistes soit dans le 15ème ou dans le 19ème arrondissement mais cela n'a pas pu aboutir pour des raisons techniques notamment.

Après ce préambule je voudrais revenir sur les trois points qui sont évoqués dans ce vœu.

Monsieur le Maire : rapidement, s'il vous plait car il ne vous reste plus beaucoup de temps.

Isabelle Roy : Si vous pouvez être un petit peu attentifs, mais je prends un peu de temps pour expliquer, vous verrez. Depuis 2008, pour répondre à votre point auquel j'apporte des éléments de réponse et j'aimerais bien que l'on m'écoute il y a 20 000 euros qui ont été dépensés pour nettoyer cette cabine, l'entretenir. Cela répond à la question que vous avez posée en point 1.

Pour faire le point aujourd'hui sur l'avenir de ce dispositif qui est mentionné dans votre vœu, il y a plusieurs hypothèses qui sont à l'étude et vous allez voir que nous allons nous retrouver.

- Soit on le laisse sur le pont du Garigliano mais en gardant uniquement la partie architecturale de Franck Gehry en assurant un entretien régulier,

- Soit effectivement, on peut étudier des possibilités de le déplacer ailleurs, bien entendu en concertation avec le 15ème arrondissement et tout en conservant uniquement cette partie « enveloppe »,

- Soit complètement enlever cette œuvre.

Mais, pour les raisons que j'ai exposées précédemment, vous voyez que, contrairement à l'image un petit peu caricaturale qui nous a été donnée pendant ce conseil d'arrondissement, nous voterons en faveur de votre vœu.

Monsieur le Maire : Voilà donc un Conseil qui se termine bien.

Je vais le soumettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Une ou deux informations diverses. Je vous demande de nouveau pour ceux qui sont arrivés en cours de route de remplir le questionnaire qui a été remis sur vos tables qui est agréé par la DUCT.

Nous avons les prochaines séances de nos conseils d'arrondissement :
Le CICA le mardi 6 mars.

Les Conseils d'arrondissement le lundi 12 mars, mercredi 9 mai, lundi 11 juin et lundi 2 juillet 2012.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris